



HAL
open science

Évaluer l'activité et l'environnement socio-économique de l'encadrement des locaux de répétition dans le champ des musiques actuelles

Emmanuel Brandl

► **To cite this version:**

Emmanuel Brandl. Évaluer l'activité et l'environnement socio-économique de l'encadrement des locaux de répétition dans le champ des musiques actuelles. [Rapport de recherche] Nacre. 2006. hal-01481310

HAL Id: hal-01481310

<https://hal.science/hal-01481310>

Submitted on 8 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

réunir

imaginer

créer

Evaluer l'activité et l'environnement socio-économique de l'encadrement des locaux de répétition dans le champ des musiques actuelles

Etude menée en Région Rhône-Alpes

Chargé d'étude

Emmanuel Brandl, Docteur en sociologie

Chercheur au Laboratoire de Grenoble EMC²

Responsables de l'étude

Fanny Hauduroy, Chargée de mission, Nouvelle Agence Culturelle Régionale (NACRe)

Nicolas Riedel, responsable du centre info ressource, Nouvelle Agence Culturelle Régionale (NACRe)



Sommaire

PRESENTATION DE L'ETUDE	4
➤ Contexte et problématique	4
➤ Méthodologie d'enquête	4
➤ Calendrier d'étude	5
➤ Les données recueillies	5
DONNEES GENERALES	5
➤ Les résultats	5
➤ Principales demandes formulées par les structures	13
➤ Principales demandes formulées par les groupes de musique	13
➤ Tableau synthétique des missions et répartition des activités	14
➤ Les données par structure enquêtée	15
➤ Une typologie : types de lieux, types d'encadrement, et types de demandes	20
➤ Les formations	22
LES METIERS D'ENCADREMENT : ETAT DES LIEUX ET EVOLUTIONS	23
➤ Des missions variées réparties en deux pôles : « technique » et « pédagogique »	23
➤ Un développement de l'activité	24
➤ Trois profils de poste : « technique », « pédagogique » et « hybride »	24
LES ETAPES DE LA PROFESSIONNALISATION DES ENCADRANTS ET LE ROLE DE LA FORMATION « ENCADRANT DE REPETITION »	28
➤ Le poids de la formation « Encadrant de répétition » dans l'évolution des métiers d'encadrement : évolution qualitative, dynamisme de carrière, renforcement des fonctions pédagogiques et accélération des parcours professionnels	28
➤ Passer de « régisseur débutant » à « régisseur confirmé »	30
➤ La formation « Encadrant de répétition » : une porte pour le DE musiques actuelles ?	30
➤ Préférer les dimensions « techniques »	31
➤ Comparaison 1999-2007 : une réelle évolution des postes d'encadrant	31
➤ Evolution des possibilités d'embauche	32
➤ Des difficultés pour envoyer les encadrants en formation	32

↳ Une évolution générale des projets d'accompagnement des structures	33
DES LIEUX VICTIMES DE LEUR SUCCES : NOUVELLE DEMANDE ET INNOVATION DE L'OFFRE	33
DE NOUVEAUX CADRES DE FORMATION : RENFORCEMENT DES PARTENARIATS LIEUX MUSICAUX - CONSERVATOIRES	34

Présentation de l'étude

➤ Contexte et problématique

En décembre 2005, les trois Associations régionales, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon convenaient de suspendre provisoirement la formation d'« encadrant de répétition » dispensée depuis 2002 pour mettre en œuvre une réflexion collective sur l'opportunité d'inscrire cette formation dans un cadre qualifiant de type Brevet professionnel « Animation culturelle ».

En 2006, afin d'évaluer la pertinence de cette opportunité, les 3 Agences conviennent de co-financer « une étude/action » portant sur l'encadrement des pratiques collectives dans le champs des Musiques Actuelles. Cette étude a eu pour objet de restituer un état des lieux de la question de l'encadrement des pratiques collectives dans le champ des musiques actuelles dans un document de synthèse qui puisse servir d'aide à une prise de décision raisonnée.

L'étude restitue ainsi l'ensemble des réflexions et des besoins qui s'expriment aujourd'hui au niveau national dans le champ des musiques actuelles. Cet état des lieux permet d'offrir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension des enjeux qui touchent à l'encadrement des pratiques collectives dans le champ des musiques actuelles.

Mais approfondir la réflexion quant à la mise en œuvre d'actions de formation réclame maintenant d'analyser les activités d'encadrement qui sont effectivement exercées. C'est pourquoi **l'Agence danse musique théâtre Rhône-Alpes (Amdra) convient de financer une étude-action ayant pour objectif de restituer la réalité des activités d'encadrement et leur environnement socio-économique en Rhône-Alpes.**

➤ Méthodologie d'enquête

L'étude comprend donc :

- un travail de **recueil de données socio-économiques et qualitatives** sur les postes d'encadrement aujourd'hui en cours.
- une **série de rencontres** menées auprès de responsables de lieux musiques actuelles afin d'évaluer leurs besoins locaux et les facteurs qui les influent.

Et comporte **six étapes** :

- 1) Elaboration d'un questionnaire et d'un panel de structures enquêtées
- 2) Diffusion et recueil du questionnaire
- 3) Elaboration d'une grille d'entretien
- 4) Rencontres auprès des responsables
- 5) Saisie et traitement des données
- 6) Rédaction des résultats et de la synthèse

Les résultats feront l'objet d'une restitution orale lors du GTI (Groupe de Travail Interrégional) qui aura lieu dans le courant de l'année 2008. Le nombre de structures retenu doit être proche de 20, avec environ 2/3 de lieux musiques actuelles et 1/3 de structures d'enseignement. Le panel est dit « contrasté » : il devra comprendre des lieux différents dans leur taille, leur implantation géographique (urbain / rural avec une répartition régionale équilibrée), leur projet et leur statut (SMAc, MJC...), avec cependant toujours des locaux de répétition.

➤ Calendrier d'étude

L'étude s'est déroulée sur un mois et demi, de mi-février à fin mars 2008, organisé comme suit :

- Une semaine pour l'élaboration des questionnaires et des grilles d'entretiens ;
- Deux semaines pour la passation des entretiens et des entretiens ;
- Une semaine pour l'analyse de données ;
- Une semaine pour la rédaction du rapport.

➤ Les données recueillies

- 16 entretiens
- 12 structures effectivement enquêtées
- 22 questionnaires recueillis
- 17 profils d'encadrants étudiés

Equipements sollicités (tous n'ont pas répondu à l'enquête) :

Ecoles de musique associatives :
APEJS (Chambéry)

Conservatoires et écoles de musique :
Conservatoire Nord Isère (Bourgoin-Jallieu)

CRC Annemasse

CRD Romans

CRR Grenoble

CRR Lyon

SIM Jean Wiener (Echirolles – Pont de Claix)

Scènes de musiques actuelles (SMAc – conventionnées ou non) :

Brise Glace (Annecy)

La Tannerie (Bourg en Bresse)

Les Abattoirs (Bourgoin-Jallieu)

La Régies 2C (La Chaufferie + Le Ciel) à
Grenoble

Scène(s) généraliste(s) :

Château Rouge (Annemasse)

Services municipaux :

DCAP (Echirolles)

Maisons des jeunes et de la culture (MJC) :

MJC Monplaisir (Lyon)

MJC (Rillieux)

MJC (St Paul Trois Château)

Autres associations musicales actuelles :

Rocktambule (Grenoble)

L'Hôtel de la musique (Villeurbanne)

La Bobine (Grenoble)

La Boite à musique (Novalaise)

La Fabrique (Andrezieu-Bouthéon)

Mistral Palace (Valence)

La Cordonnerie (Romans sur Isère)

Données générales

➤ Les résultats

- **L'échantillon sur lequel porte l'enquête compte deux catégories d'encadrants** de pratiques collectives dans le champ des musiques actuelles **qui correspondent à deux catégories de structures**. Près des trois quarts des encadrants enquêtés (11 sur 15) exercent leur activité dans un lieu musiques actuelles ou une MJC, et à peu près un quart (4 sur 15) dans un Conservatoire (Conservatoire de Lyon) ou une école de musique (ici associative).

Ce déséquilibre tient peut-être à l'échantillon lui-même. Cependant, il nous semble refléter une situation territoriale claire : **l'accueil des pratiques collectives dans les écoles ou conservatoires aujourd'hui est encore rare en Rhône-Alpes, même si**, il faut immédiatement préciser, comme nous le verrons plus bas, que **les partenariats entre ces deux catégories de structures se développe, voire tendent à se généraliser**. Ce constat de développement des partenariats repose pour beaucoup sur la légitimité gagnée par les musiques actuelles et les pratiques d'encadrement auprès des tenants de la « légitimité culturelle institutionnelle » : il est par exemple légitime aujourd'hui pour des titulaires d'un DUMI de prendre en charge des groupes musiques actuelles (**tableau 2**), il est de plus en plus légitime aujourd'hui d'occuper un poste de professeur coordonnateur qui coordonne des activités relatives à des lieux musiques actuelles et des CRR (Conservatoire à rayonnement régional), CRD (Conservatoire à rayonnement départemental), ou CRC (Conservatoire à rayonnement communal), sauf à se trouver confronté, pour un lieu musiques actuelles, à un déni de la part des responsables de ces écoles, ce qui existe encore en Rhône-Alpes.

- **L'âge moyen des encadrants est**, en 2007, **de 31 ans** ; l'écart va de 21 à 49 ans. Si l'on excepte les âges des encadrants du Conservatoire, globalement plus âgés, la fourchette est ramenée de 21 à 33 ans, avec un écart de 12 ans et une moyenne de 29 ans. **On constate globalement un rajeunissement des encadrants entre 1999ⁱ et 2007.**

- Les profils :

- Tous ont le Bac, 8 ont au moins Bac + 2 dont un à Bac + 5, 2 ont Bac + 1.

- 4 des 17 profils d'encadrant ont suivi la formation « Encadrant de répétition », 3 ont suivi un DUMI, 3 ont suivi le Conservatoire, 1 a suivi la formation d'artiste-enseignant de la Fneijma, 2 n'ont aucune formation, ni musicale ni en technique du son, 6 ont une formation en technique du son.

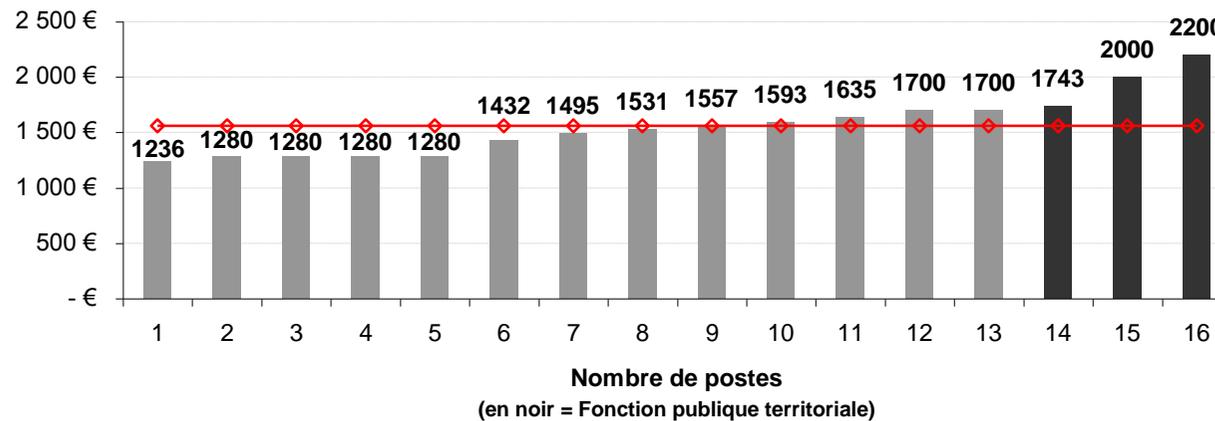
- 4 des 17 encadrants envisagent de poursuivre leur formation par une formation en technique du son, 3 envisagent un DE (ou un DEM), 1 est en attente de titularisation de son poste (FPT), 2 sont titularisés,

Formation (cité en premier puis en deuxième)	Perspective professionnelle et formation envisagées
ETM // Brevet Fédéral Techn. Son	<i>Ingenieur du son</i> pour la télévision ou le cinéma // Stage studio/TV
SSIAP // Autodidacte musique Son, régie, lumière	Intervenant scène, manager d'artistes
Conservatoire + Ingenieur du son	Eventuellement DE
BTS audiov.	<i>Son en studio</i> d'enregistrement, peut-être Dumí ou DE musiques électroniques
DUMI / CA	-
DUMI	-
DUMI / ME	Titularisation
Formation « Encadrant de répétition »	<i>Formation technique son</i> ou régie générale
CMI Formateur MAO // Ecole audiovisuelle	Formation juridique
IMCA (Formation « Encadrant... »)	<i>Production sonore</i> Formation technique Accompagnement // Acc ^{eur} studio
Conservatoire	
SAE + 3è cycle (Cons.) + Formation « Encadrant... »	DE // DEM - DE MA
CNR // DE MA	Consolider le poste
Technicien son	NC

- **Tous postes compris, la moyenne des salaires bruts mensuels est de 1 558 €.** Si l'on excepte les salaires des encadrants du Conservatoire, significativement mieux rémunérés que l'ensemble des autres titulaires des postes, la moyenne salariale est de **1 461 €.**

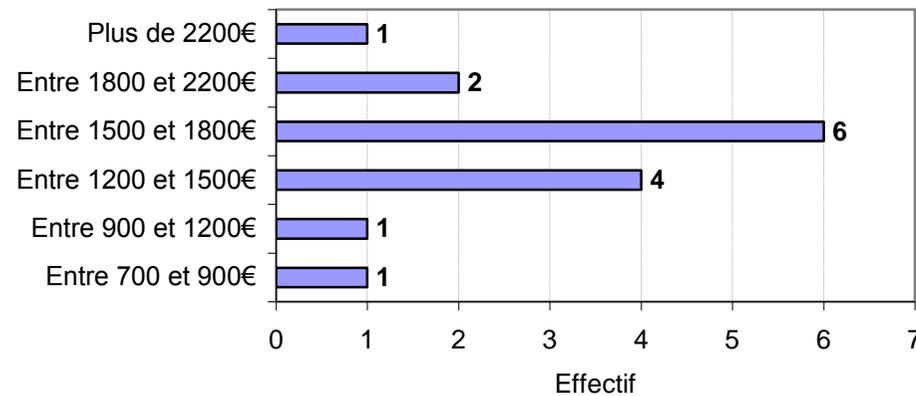
ⁱ D. Tassin, « Les personnels des studios de répétition musicale : un nouveau métier ? », *VEI Enjeux*, n° 124, mars 2001.

**Graphique 1 - Répartition salariale
(35 h Hebdo)**



- Comparativement, les encadrants ayant suivi la formation « encadrant de répétition » sont, pour la majorité, rémunérés entre 1500 et 1800 €, ce qui les situe dans la moyenne supérieure des salaires régionaux :

**Rémunération brute des salariés
(hors ancienneté)**



- On constate aussi une **majorité de temps plein (76,5%) et de CDI (76,5%), et, ce qui est nouveau (par rapport à 1999), trois postes dédiés aux musiques actuelles relevant de la Fonction publique territoriale (17,6%%)**.

- **Comparativement, les encadrants ayant suivi la formation « Encadrant de répétition »** (Amdra-Arcade-Réseau en scène) étaient, à l'entrée en formation, en majorité en situation précaire : soit sans emploi, soit employés en CDDⁱⁱ. A la sortie de la formation, ils sont par contre pour 14 d'entre eux salariés au régime général, dont **2 seulement sont en CDD et 14 en CDI**.

Ils relèvent majoritairement des conventions Syndéac et Animation socioculturelle, et occupent des emplois de technicien agent de maîtrise :

Pour les salariés sous convention Syndeac :

	Total
Groupe cadre	1
Groupe technicien/agent de maîtrise	4
Groupe employé	1
Total	6

Pour les salariés sous convention Animation socioculturelle :

	Total
Groupe 7 cadre	1
Groupe 5 technicien agent de maîtrise	2
Groupe 4 technicien agent de maîtrise	1
Total	4

- **La hiérarchie des salaires recoupe celle des missions** : les missions d'accueil, de gestion et de maintenance sont moins bien rémunérées que les missions d'accompagnement, qui sont elles mêmes moins bien rémunérées que les missions de coordination.

- **Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire :**

- Le total est de 625 heures hebdomadaires pour 9 structures et 34 locaux
- La moyenne par lieux est de 69,44 heures hebdomadaires
- La moyenne par local est de 18,38 heures hebdomadaires
- La moyenne par groupe est d'un peu moins d'une heure par groupe et par semaine (les tranches horaires peuvent être d'une demi-heure).
- L'amplitude varie de 4h réservées aux locaux de répétition pour le CRR enquêté (3 locaux de répétition) à une 195 heures potentielles pour une SMAc possédant 5 locaux de répétition et un Club.

	Total	Par lieu	Par local
Nbre d'heures hebdomadaires	625		
Moyenne hebdomadaire		69,44	18,38
Nbre d'heures annuelles	28 750		
Moyenne annuelle		3 195	845,6

ⁱⁱ Etude Amdra 2007 portant sur les promotions 2002/03, 2003/04, et 2004/05 de la formation « Encadrant de répétition » ; 20 questionnaires traités.

La fourchette s'étale de 4 h à une 195 h/semaine. Mais souvent les réponses ne sont pas fiables en ce sens que les données mêlent nombre d'heures d'ouverture par local et nombre d'heures d'ouverture pour l'ensemble des locaux (donc heures cumulées). Ce qui ressort malgré cela c'est que le nombre d'heures hebdomadaires est toujours plus élevé dans les lieux musiques actuelles (catégorie d'équipement de type 3) qu'ailleurs (catégories d'équipement de types 1 et 2ⁱⁱⁱ).

	Salaires bruts	Nbre heures	Type de contrat	Intitulé des postes	Nbre de locaux
Totaux	24 942 €b / mois	13 TC (35 h) 4 TP (variable) 625 h / mois	13 CDI 2 FPT	Régisseur (6 fois : SMAc) Conducteur (2 fois : SMAc)	34
Moyennes	1558 € / mois	69,44 h/L/m 833,28 h/L/an 18,38 h/l/m 624 h/m	1 FP (dont 1 CDD) 2 CDD (dont 1 FP)	Coordinateur pédagogique (2 fois : SMAc et Ecole musiques associative) Médiateur culturel accompagnateur (1 fois : SMAc) Animateur guitare (1 fois : MJC) Animateur (1 fois Ecole musique associative)	
Total annuel	299 304 €	7 485 h			Coût
Ecart	964 €				Env. 675 €/l/mois ➔ ½ poste d'encadrant

- **Les horaires sont généralement répartis sur l'ensemble de la semaine, week-end compris, et plutôt en fin d'après-midi (vers 17h) – début de soirée** (mais aussi parfois dès le matin [9h]). **Ces horaires sont non conventionnels** puisque les locaux sont majoritairement ouverts jusqu'à tard 22h, et pour certains jusqu'à minuit.

- **Les lieux (tous confondus) accueillent en répétition plus de 72 groupes en moyenne par an** certains en accueillent jusqu'à 200. Il s'agit bien ici d'accueillir des groupes au sein de locaux de répétition, non de les accompagner tous. L'accompagnement porte sur un nombre plus réduit de groupes avec **une moyenne de 12 groupes suivis par an**.

	Par an	Par lieu	Par local
Nbre de groupes accueillis	652		
Moyenne annuelle		72,44	19,17
Nbre de groupes suivis	108		
Moyenne annuelle		12	3,17

ⁱⁱⁱ Voir plus bas la typologie des équipements.

- Dans les lieux musiques actuelles (ici au sens large de : SMAc, MJC et autre association loi 1901) bénéficiant de locaux de répétition, on constate logiquement **une différence entre le nombre de groupes accueillis et le nombre de groupes suivis** que l'on ne trouve pas dans les conservatoires ou écoles associatives.

Qu'il s'agisse d'un conservatoire ou d'un service municipal, les groupes qui bénéficient d'un accompagnement sont les groupes qui sont accueillis en répétition (pas de répétition « sèche »).

- Dans les lieux musiques actuelles, il y a 1 groupe suivi pour 9,4 groupes accueillis (559 sur +/- 52, soit autour des 9 %). Une SMAc peut accueillir 200 groupes et n'en suivre que 10 sur son programme d'accompagnement (tous les groupes ne désirent pas bénéficier d'un accompagnement), mais peut aussi refuser d'accueillir des répétitions « sèches ».

- Dans le CRR enquêté comme dans le service municipal de l'agglomération grenobloise accueillant des groupes qui a répondu au questionnaire, tous les groupes accueillis bénéficient d'un suivi (ils sont accueillis spécifiquement pour cela).

- Dans l'école associative enquêtée la moitié des groupes accueillis (intra-muros ou dans des lieux étant placés sous la responsabilité de l'école), soit 25 sur 50 bénéficient du dispositif d'accompagnement mis en place.

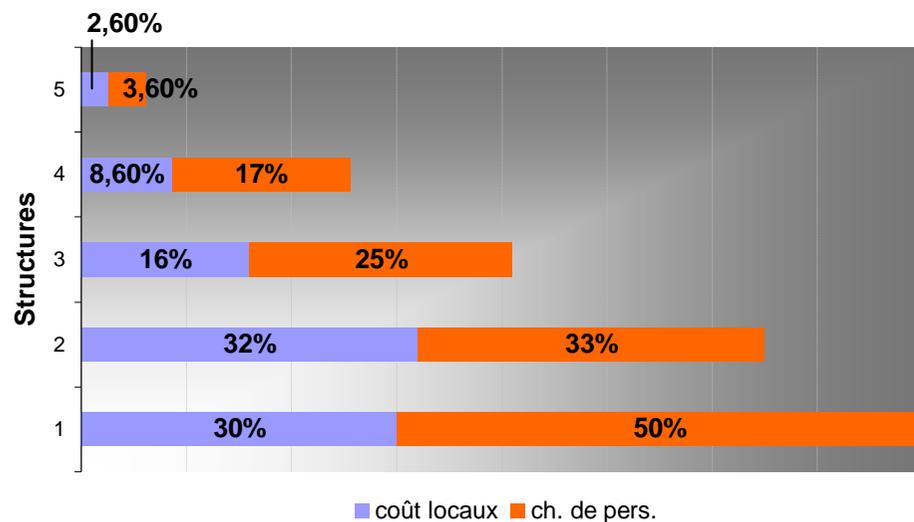
- **Pour les lieux de musiques actuelles, le coût des locaux de répétition peut représenter jusqu'à 32 % du coût global de la structure, et 50 % des charges de personnel.** Les seuils sont de 8,6 % pour les coûts globaux, et de 25 % pour les frais de personnels. Les conservatoires et l'école associative enquêtée, pour lesquels l'activité des locaux de répétition est « une activité parmi d'autres » (voir typologie), engagent de facto des frais proportionnellement moins importants (par exemple, respectivement de 2,6 % et 3,6 % pour l'école associative).

- **L'expression « régisseur » domine les intitulés des postes enquêtés**, les autres expressions soulignant une implication plus forte dans la prise en charge des manières de faire / de travailler des groupes en répétition (ex. : « conducteur » de répétition).

Ceci va dans le sens d'une dominante « technique » des postes, même si les missions tendent à se développer vers un pôle pédagogique, notamment grâce aux formations comme celle d'encadrant de répétition (notions développées plus bas). Plus précisément, parmi les encadrants qui exercent dans un lieu musiques actuelles ou une MJC, trois catégories se dessinent à partir des intitulés déclarés : ils exercent pour une majorité donc en qualité de « régisseur » (4 items), puis « conducteur » (2 items), et enfin à égalité en qualité d'« accompagnateur » (1 item) ou « encadrant » (1 item) de répétition. A l'intérieur de ces trois catégories une organisation hiérarchique semble exister puisque l'un des intitulés est « régisseur principal » des studios de répétition. Il s'avère en outre que ce poste fait partie de trois postes au sein d'une même structure, et que sa rémunération est effectivement supérieure aux deux autres.

- **De fortes disparités dans l'investissement des locaux de répétition :**

Graphique 2 - Part des locaux dans budget global



- Le coût des locaux de répétition dans le budget global de la structure varie de 2,60 % à 32 %.

- La part que prend le personnel de répétition dans les charges de personnel de la structure varie de 3,60 % à 50 %.

- La part la plus forte en terme de coût des locaux et de charge de personnel concerne les SMAc, viennent ensuite les lieux pour lesquels les locaux est une activité parmi d'autres.

- **La majorité des groupes accueillis (graphique 3) sont qualifiés comme « débutants », cependant suivis de près par les groupes « confirmés », les groupes « professionnels »^{iv} étant quant à eux beaucoup plus rares (autour de 5 % des groupes).**

Cette proximité entre groupes « débutants » et « confirmés » souligne une évolution et correspond à un autre résultat. En effet, l'accompagnement des groupes a été, dès son origine, plutôt orienté vers les groupes dits débutants. Cependant, comme cela est souligné plus bas, la demande des groupes en Rhône-Alpes évolue et devient plus qualitative, plus fine qu'auparavant. C'est que les groupes régionaux professionnalisent leur pratique (même s'il ne s'agit pas de devenir toujours des « professionnels »), ou « confirment », précisément, leur pratique.

- **Comparativement, les encadrants ayant suivi la formation « encadrant de répétition », suivent tous des groupes « amateurs », puis « semi-professionnels », et rarement professionnels :**

- Amateurs (la totalité des encadrants)
- Groupes semi professionnels (8 encadrants sur 11)
- Groupes professionnels (seuls 3 sur 11)

- **On apprend, en sus, que la totalité des groupes suivis sont des « groupes constitués », c'est-à-dire constitués en dehors des lieux et en dehors de l'entourage de l'encadrant.** Ce qui signifie que la demande d'encadrement des groupes n'est pas provoquée par les encadrants eux-mêmes, qu'il y a une réelle demande :

- Groupes déjà constitués (la totalité des encadrants)
- Groupes constitués au sein de la structure (seuls 3 sur 11)
- Groupes de leur entourage (6 encadrants sur 11)

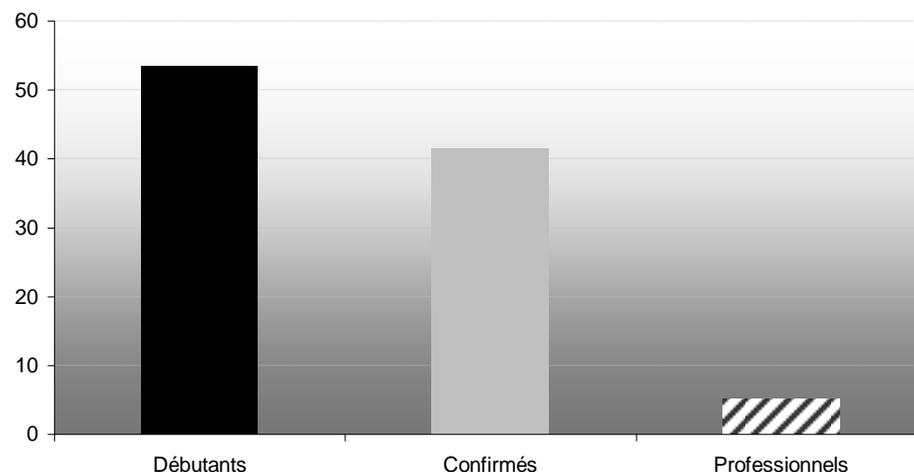
^{iv} Les catégories « débutants », « confirmés » et « professionnels » n'ont pas été construites sur la base d'indicateurs préalables. Les catégories ont été proposées sans indication afin de laisser les responsables qualifier spontanément les groupes qu'ils accueillent.

- Groupes hors de leur entourage (8 sur 11)

- **Les locaux ou studios sont tous (bien) équipés.** L'équipement « basal » est le suivant : sonorisation, amplificateurs (guitare / basse), batterie, microphones. Une partie grandissante des lieux y ajoutent à l'équipement des locaux un matériel simple d'enregistrement (la « mixette ») permettant aux groupes de s'enregistrer pour travailler les morceaux, surtout lorsque le lieu n'a pas les moyens d'équiper un studio d'enregistrement.

- **Les tarifs sont majoritairement avantageux (en moyenne 5 € de l'heure pour un accueil en répétition avec régie technique sans plan d'accompagnement), mais ne sont pas toujours pratiqués à l'heure (tableau 8), ils le sont aussi à l'année, quelque soit la catégorie d'équipement.** Sur 10 structures, 5 sont à l'heure, et 4 à l'année (l'une ne communique pas sur ce point).

Graphique 3 - Pourcentages des types de groupes accueillis en local de répétition



- **Toutes les offres de service ne touchent pas tous les groupes :** globalement (on constate toujours des exceptions) l'accueil en local de répétition touche (bien entendu) l'ensemble des groupes, comme l'encadrement technique et la prévention des risques auditifs (lorsque l'offre existe) ; viennent ensuite, par ordre décroissant, les répétitions montées, l'accompagnement juridique, les conseils artistiques, et enfin les tournées, dont l'offre est la plus rare et touche proportionnellement (par lieu) le moins de groupes (1 ou 2 groupes à l'année).

- **L'accompagnement des groupes dans les organismes enquêtés se structure autour de 7 catégories d'action,** dont chacune peut faire l'objet d'un approfondissement, et que tous les lieux ne développent pas de la même façon :

1- L'accueil (en local de répétition)

2- Le diagnostic

3- Les conseils :

Conseils « de niveau 1 » : utilisation du matériel, gestion du son...

Conseils « de niveau 2 » : arrangements musicaux, harmonie, mélodie, développement de l'écoute, techniques corporelles

4- Les répétitions :

« Libres » / « Montées » / « Accompagnées » (souvent en vue d'une scène ou d'un enregistrement)

5- L'enregistrement (en studio)

6- Les résidences

7- L'aide à la diffusion (de la scène ouverte à la tournée, en passant par la 1^{ère} partie sur place)

➤ Principales demandes formulées par les structures

Les principales demandes formulées sont, pêle-mêle :

- Demande de renforcement des formations des encadrants : compétences techniques et pédagogiques afin de renforcer leur autonomie ; il est explicitement formulé une demande de relance de la formation « Encadrant de répétition » ;
- Besoin de développement et renforcement des ponts entre conservatoires et SMAc ; besoin de la présence d'un DE musiques actuelles ;
- L'école de musique associative de l'enquête nécessite un régisseur – médiateur ; les SMAc nécessitent globalement de plus de postes, temps d'intervention et financements pédagogiques ; le CRR de l'enquête nécessité quant à lui : un renforcement et de diversification des connaissances des esthétiques liées aux musiques actuelles amplifiées, et un besoin de formation, type : Cefedem, voix, culture musicale, échanges de pratiques.
- Besoin d'intervenants d'autres structures régionales ;
- Augmenter le volume horaire des lieux (saturation des locaux, multiplication des refus) ; et, lié, le nombre de personnel encadrant ;
- Augmentation des sources de financement ;

➤ Principales demandes formulées par les groupes de musique

Type de structure	Niveau estimé des groupes	Demandes formulées par les groupes (selon les encadrants)
SMAc	Tous les niveaux, peu de groupe débutant plutôt des groupes confirmés	locaux, méthodologie de travail, enregistrement
	Débutant, confirmé et en voie de professionnalisation entre débutant et confirmé pour la plupart ; parfois totalement débutant ; plus rarement professionnel	Conseils, contacts, booking locaux, méthodologie de travail, enregistrement
	Débutants, confirmés, en voie de professionnalisation	Montage de dossiers (subventions, création d'asso...), résidence-répétition, diffusion, distribution d'album et communication
	De débutant à confirmés	Jouer, se professionnaliser, se structurer
	2 confirmés et 2 débutants	Enregistrer, presser, un accomp. pour la scène
	Débutant / bon amateur	Gestion son, 1 ^{ère} scène, faire des balances, enregistrer
	Débutants (70 %), confirmés (30%)	Progression musicale, technique
	Débutants et confirmés	Conseils artistiques, techniques et administratifs. Enregistrements
	Débutants en voie de professionnalisation	Trouver des concerts s'enregistrer
	Principalement débutants	Répéter, s'enregistrer, recherche de musiciens, de conseils artistiques et techniques
CRR	Débutants et confirmés	répétitions accompagnées, concerts, fonctionnement du réseau, travail de l'instrument, rencontres avec d'autres musiciens
	De confirmés à professionnels	très vaste et très variable, mais la scène, son rendu son au coeur de leur préoccupations de la formation et de l'encadrement
MJC Ecole associative	Débutant, confirmé, professionnel	
	5 confirmés, 7 débutants	présence d'un animateur pour le suivi et les conseils
	Majoritairement débutants, quelques confirmés	Fondamentaux du son, placement rythmique, éléments de théorie musicale et technique, répéter, faire des concerts

☞ Tableau synthétique des missions et répartition des activités

Structure	Intitulé du poste	Missions	Part des activités estimée (en %)*	
	Conducteur st. rép.	Accueil des groupes, gestion des plannings, comptabilité hebdomadaire, organisation de soirée concert, préparation à la scène. <u>Conseils artistiques</u>		
	Régisseur studio	Suivi, conseil et développement scène locale, préparation et maintenance backline, programmation scène locale (café concert), intervenant scène, production cd démo, communication, création flyer ..	NC	
	Encadrant de rép.	encadrement, suivi pédagogique des groupes ; gestion administrative , technique (matériel); ingénierie son ; formation MAO ; proposition, mise en oeuvre de projets (éducation nationale, collectivités...) ; suivi de partenariats, mise en place de stages thématiques à destination des groupes	T : 20 % P : 80 %	
	Accompagnateur ur. de rép.	gestion et coordination des locaux de répétitions, <u>accompagnement artistique</u> , mise en place de partenariats autour de la formation et de l'accompagnement, programmation, information et conseils	NC	
	Régisseur		NC	
	Régisseur princip. st. rép.	Encadrement équipe régisseurs, gestion salle concert, studio enregistrement, <i>Accompagnement de groupes</i> , maintenance	T : 80 % P : 20 % G : 80 % T : 10 % P : 10 %	
	SMAc	Régisseur studio de répétition	<i>Accompagnement de groupes</i> , Régie concert, Maintenance, Gestion studio	T : 70 % P : 30 %
		Régisseur studio de répétition	Accueil, gestion des studios (70%), sonorisation - <i>accompagnement</i> (30%)	
		Régisseur principale	Gestion des plannings	G : 100 %
		Resp. Pédagogiques Assistants	Apprentissage du son sur scène, en studio, réglage d'un instrument pour qu'il « sonne » (30 ans d'expérience professionnelle), etc.	PC : 100 % T : 70 % P : 30 %
Rég. Animateur			NC T : 60 % P : 40 %	
Rég. général			NC T : 100 %	
Conducteur de rép.		<u>Accompagnement artistique</u> musique actuelles amplifiées et musique urbaine assistés par ordinateur, gestion des locaux de répétitions, responsable des ateliers, régisseur son du studio, ...	T : 30 % P : 70 %	
Régisseur général	Assistance technique	T : 100 %		
CRR	Prof. Coord ASEA/IMS IMS	coordination du département (gestion de l'équipe, partenariats diffusion ou autres, encadrement répétitions + résidences + concerts + ateliers...) Répétitions accompagnées, atelier de guitare, atelier de création/reprise, <i>Accompagnement de résidences</i> , préparation au studio Accueil de groupes et formation / <i>accompagnement et développement de projet artistique</i>	P : 100 %	
	MJC StP3C Animateur guitare	(Cours de guitare), gestion des groupes, organisation des concerts et autres événement, gestion du matériel, régisseur	G près de 100 %	
Ecole associative	Coord. pédag	Coordination pédagogique, suivi individuel des élèves en cursus professionnel, organisation des auditions, coordination des projets d'action culturelle, <i>accompagnement des groupes</i>	P : 100 %	
	Régisseur		NC	

* P : Pédagogique ; G : gestionnaire ; T : Technique ; C : Coordination

↳ Les données par structure enquêtée

• **L'enquête comprend :**

- **6 « Scènes de musiques actuelles » (SMAc), malgré des disparités sur lesquelles nous revenons (voir Typologie)**
- **1 MJC**
- **1 Ecole associative**
- **1 CRR**
- **1 Service municipal**

• **Les SMAc**

Ces dernières sont caractérisées

- soit par le fait de posséder le label « Scène de musiques actuelles » et donc d'être conventionnées par le ministère de la Culture,
- soit par le fait de répondre au cahier des charges des Scènes de musiques actuelles, sans toutefois posséder le label du fait par exemple d'être en DSP (Délégation de service public).

	Annuel	Par lieu	Hebdomadaire
Nbre de groupes accueillis	559	+ 93	
Nbre de groupes suivis	52	10,4	
Nbre d'heures de répétition			531
Moyenne par SMAc			88,5

- Les tarifs sont en moyennes de 5 €.

- Les SMAc consacrent un nombre d'heures de répétition hebdomadaire de 88,5 h, qui s'avère donc supérieur à la moyenne des lieux régionaux (69,44 h), tout type confondu.

- Elles dépensent **jusqu'à 32 % du coût global de la structure dans les locaux de répétition, et 50 % des charges de personnel**. Les seuils sont de 8,6 % pour les coûts globaux, et de 25 % pour les frais de personnels.

- Sauf pour l'une d'entre elles (plus généraliste), ce sont des structures caractérisées par le fait de placer au cœur de leur projet culturel l'accompagnement des groupes de musiques actuelles. Particulièrement pour l'une d'entre elles, la programmation s'appuie essentiellement sur les groupes accompagnés. **Ces structures se caractérisent alors par le fait d'avoir, toute, un projet d'accompagnement des groupes de musiques actuelles « développé » : elles proposent des programmes d'accompagnement et non, comme on le trouve ailleurs, des accompagnements qui répondent à des demandes ponctuelles.**

En vérité, l'offre des SMAc est plus ouverte qu'ailleurs : les seules à accueillir à la fois des répétitions dites « sèches » (sans accompagnement), des réponses ponctuelles aux questions posées, et de programmes d'accompagnement à court et long terme.

- D'où en moyenne l'embauche de plus de personnels qu'ailleurs : en moyenne les SMAc embauchent X personnes, alors que les autres lieux embauchent en moyenne Y personnes. Les SMAc peuvent embaucher jusqu'à 4 régisseurs. De plus, elles sont les seules de l'échantillon à bénéficier d'un personnel ayant suivi la formation « encadrant de répétition » (4 profils sur les X embauchés).

Ces structures comptabilisent :

- Jusqu'à 200 groupes de musiques actuelles accueillis en studio de répétition par année pour 5 studios et un Club.
- Une majorité de groupes amateurs, en moyenne 54 % des groupes accueillis. Mais aussi des groupes professionnels.

Si ces structures accueillent jusqu'à 80 % de groupes « débutants », il faut souligner que l'une des SMAc accueille une majorité de groupes confirmés, et une deuxième accueille pour moitié des groupes débutants et confirmés. Aucune autre catégorie de structure ne propose de tels proportions.

Sur la base de notre échantillon, et malgré une majorité de groupes amateurs accueillis, les SMAc apparaissent comme les lieux d'accueil des groupes musicaux les plus avancés dans la professionnalisation en Rhône-Alpes.

- Une des SMAc enquêtées compte 5 locaux de répétition et un « Club », c'est la seule de la région, deux en compte 4, une en compte 2. D'où **une moyenne de 3 locaux par structure**.

- Ces structures travaillent toutes (effectivement ou en projet) avec des conservatoires (CRR ou CRD), malgré le manque de poste de DE et/ou CA musiques actuelles. Elles comptent aussi des intervenants extérieurs, travaillent en réseau et voient leurs régisseurs intervenir en extérieur sur d'autres manifestations que les répétitions.

- Elles ont toutes des intervenants extérieurs : milieu professionnel national (Le Coach, Studio des Variétés), et/ou milieu professionnel territorial (autres SMAc), et/ou conservatoires (CA).

- **Tous ces lieux ont équipé leurs locaux en matériel de sonorisation et en instruments** : généralement sonorisation, micro, amplis basse et guitare, et batterie. Deux sur les quatre proposent un **studio d'enregistrement**, et toutes proposent des **enregistrements en local** (aide à la répétition) Toutes sont équipés d'un **Centre Info ressource** plutôt fréquemment utilisé. Le fait de posséder un CIR les distingue de toutes les autres structures enquêtées.

- Les demandes récurrentes des SMAc sont :

- Demande de renforcement des formations des encadrants : compétences techniques et pédagogiques ; Ce sont elles qui formulent explicitement une demande de relance de la formation « Encadrant de répétition » ;
- Besoin de développement et renforcement des ponts entre conservatoires et SMAc ;
- Besoin d'intervenants d'autres structures ;
- Augmenter le volume horaire des lieux (saturation des locaux, multiplication des refus) ;
- Augmentation des financements

• **Une MJC qui compte :**

- 2 studios de répétition totalement équipés (guitare acoustique / basse / clavier / ampli guit / amp basse / amp clavier / mixette + enceinte), dont l'abonnement est réglé à l'année à raison de 20 €/an.

- Ces studios accueillent de 10 à 12 groupes à l'année, dont 7 débuts et 5 confirmés, ces groupes répètent de 2h à 2h30 par semaine. Ces studios offrent en outre la possibilité aux groupes de s'enregistrer.

- L'objectif premier consiste à faire jouer les groupes hors des studios de répétition. Pour ce faire, un partenariat est passé avec la MJC Drôme Ardèche, et l'accompagnement des groupes comprend du booking et du prêt de matériel, mais aussi des conseils artistiques et des répétitions montées.

- L'encadrant, 27 ans, Bac + 2 en CDI, ayant suivi une formation MAO et une formation en technique du son, est unique. C'est un « animateur guitare », dont la fonction première est de donner des cours de guitare. Il se charge ainsi : de la gestion des groupes, de l'organisation des concerts et autres événements, de la gestion du matériel, de régie.

Son poste sur l'encadrement des groupes s'est renforcé, il se chargeait de cela auparavant mais bénévolement.

- Le salaire de cet encadrant s'élève à 980 € pour 28 h de cours par semaine.

- Du point de vue de la structure, aucune donnée quantitative n'a été fournie.

- Les groupes expriment le besoin d'avoir un meilleur suivi des conseils dispensés, et l'encadrant exprime un manque de temps. Répondre aux demandes des groupes n'est pas envisageable en l'état, un renforcement des compétences en matière juridique est exprimé.

• **Un CRR qui compte :**

- 3 encadrants pour 3 studios de répétition tout équipés (système de diffusion (console avec HP, Backline : batterie + amplis guitare et amplis basse + clavier) ; 14 groupes (50 % débutants, 50 % confirmés) suivis en moyenne à l'année,

- Le tarif d'inscription est de 170 € à l'année pour les cours, et 4 heures de répétition par semaine : 2 heures encadrées + 2 heures libres.

- Un professeur coordonateur de musiques actuelles (CA) de 33, et deux Intervenants musiciens spécialisés (IMS), de 35 et 49 ans. Deux sont titulaires de leur poste, le troisième en passe de l'être. Ils sont tous en CDI, et gagnent en moyenne 1966 €b / mois. Ils ont tous suivi une formation principale en DUMI (Bac + 2), parfois associée à un Master Pro, et des écoles spécialisées comme l'AIMRA ou l'Ecole Willems.

- Les postes ont connu à la fois une évolution statutaire, et par là salariale, ainsi qu'une évolution des missions effectuées.

- Les CRR a développé tout un système de partenariats locaux avec un studio d'enregistrement et des lieux de diffusion.

- Leurs missions sont exprimées comme suit :

Coordination du département (gestion de l'équipe, partenariats diffusion ou autres, encadrement répétitions + résidences + concerts + ateliers...)

Répétitions accompagnées, atelier de guitare, atelier de création/reprise, Accompagnement de résidences, préparation au studio

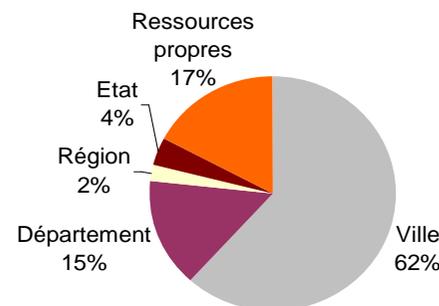
Accueil de groupes et formation / accompagnement et développement de projet artistique

- Ils font régulièrement appelle à un intervenant extérieur, artiste recruté pour son expérience professionnelle.

- Leurs demandes spécifiques s'orientent vers l'acquisition d'une meilleure connaissance des nombreuses esthétiques liées aux musiques actuelles amplifiées, la diversification des références

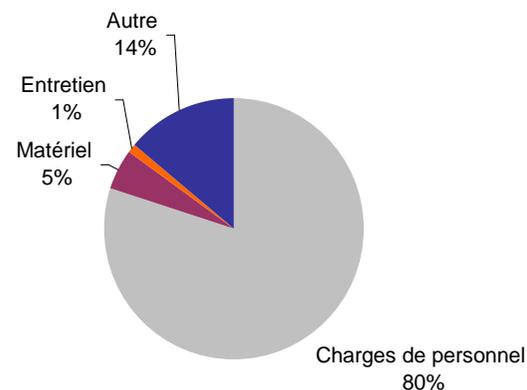
- Le budget global de la structure est d'environ 150 000 €, réparti comme suit :

- ➔ Ville 61 %
- ➔ Département 15 %
- ➔ Région 2 % (ce chiffre risque de changer avec l'arrivée du CEPI)
- ➔ Etat 4 % (ce chiffre risque de changer)
- ➔ Ressources propres 17 %



- Quant aux coûts propres aux locaux de répétition, ils s'articulent comme suit :

- ➔ **Charges de personnel : 80 %**
- ➔ Matériel : 5 %
- ➔ Entretien : 1 %
- ➔ Autre : 14 %



- Les formes d'encadrement ne sont pas précisées.

• **Une école associative qui compte :**

- 7 locaux de répétition sur 2 sites, avec 3 encadrants :

un régisseur (CDI à 25h) ayant un DE musiques actuelles amplifiées (10,10 € / h)

un coordinateur équipe pédagogique chargé de l'accompagnement (CDI à 25h), technicien son payé à 21,60 € / heure.

et un artiste-enseignant (CDI à 21h), possédant un DE jazz (ou musique traditionnelle ou musiques actuelles amplifiées), payé de 23,88 à 25,88 € de l'heure)

- 25 groupes bénéficient du dispositif d'encadrement qui comprend (pour 50 accueillis) :

Attention groupe : dispositif départemental pour les groupes constitués
Dispositif d'accompagnement des groupes de l'Université de Savoie
C'est la tournée, dispositif de diffusion partenarial avec d'autres SMAc régionales.

Ces groupes se répartissent comme suit : 50 % débutants, 40 % confirmés, et 10 % professionnels.

- Les locaux sont tous équipés : amplis guitare, basse, batterie, claviers, sonorisation, micros dans chaque local et une platine multipiste dans un des locaux.

- Les demandes focalisent sur le manque de personnel afin de couvrir le volume horaire de la structure, et plus précisément un régisseur – médiateur à temps plein ayant une formation professionnelle de type « Encadrant de répétition ».

- Le montant global consacré aux locaux porte sur les projets d'accompagnement des groupes et sur des subventions réaffectées de la Ville pour un total de 17 600 €.

- La répartition des coûts des locaux est la suivante, les sources de financement directes sont nulles puisqu'il n'y a pas de location des locaux mais une adhésion à l'association :

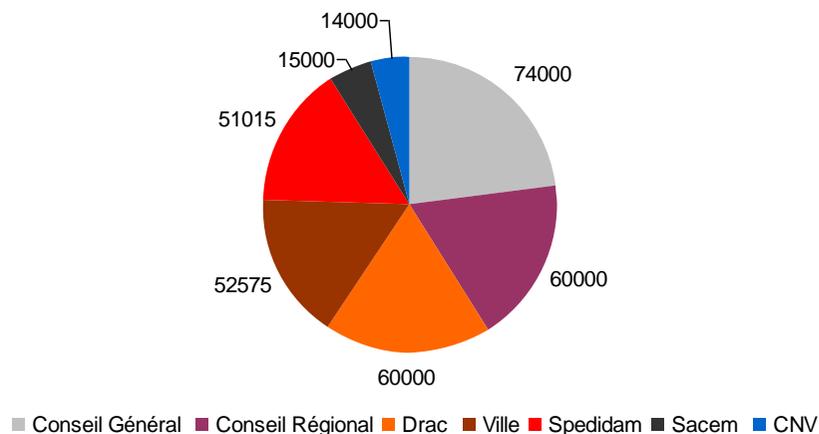
⇒ Charge de personnel : 91 %

⇒ Matériel + entretien : 9 %

Par rapport à l'ensemble des charges de personnel de la structure, le coût du personnel d'encadrement est de 3,6 %.

- Le budget de la structure est de 700 000 €

⇒ Conseil Général	74 000
⇒ Conseil Régional	60 000
⇒ Drac	60 000
⇒ Ville	52 575
⇒ Spedidam	51 015
⇒ Sacem	15 000
⇒ CNV	14 000



• **Un service municipal qui compte :**

- 3 locaux de répétition pour un encadrant.

- Les locaux sont équipés d'un système d'amplification et d'enregistrement numérique, ainsi que d'un système d'éclairage PAR et PC, avec console de gestion. Ces locaux accueillent 30% de groupes débutant, 60 % de confirmés et 10% de professionnels, et sont accueillis spécifiquement sur projet.

- Les tarifs horaires ne sont pas transmis, ils sont ouverts 7J / 7, l'un des locaux de répétition est ouvert 24h/24h, tandis que les deux autres sont ouverts de 19h45 à 23h45, pour une moyenne de répétition de 6h / semaine.

- Le responsable des locaux a pour fonction première d'« accompagner les projets culturels des jeunes de la ville ». Dans le cadre de l'encadrement des groupes il se charge de l'« analyse des besoins; de la mise en place d'atelier ou de formations ponctuelles, du suivi en répétition et de la mise en place de semaine de répétitions montées »

- Les formes d'encadrement comme les budgets ne sont pas précisées, hormis le budget global de la structure, qui s'élève à 70 000 €.

⇒ Une typologie : types de lieux, types d'encadrement, et types de demandes

Il est possible d'établir une typologie des lieux à partir de la place du projet d'encadrement des groupes. Il s'agit bien entendu de *tendances*, non de catégories fermées.

Il aura fallu croiser les réponses des questionnaires entre elles, et avec les entretiens pour établir des différences. Car les réponses fermées du questionnaire, « oui » ou « non », uniformisent des réponses là où des différences se font sentir. Ce qui est surtout vrai pour l'offre d'accompagnement : il est possible de trouver des réponses identiques (« oui » à l'offre d'accompagnement juridique par exemple), alors que le personnel n'a pas la même formation, que le nombre de personnel n'est pas identique, que les heures consacrées à l'encadrement varient fortement.

1) Les structures où les locaux de répétition sont une activité parmi d'autres

Ces lieux ne correspondent pas à un statut juridique (Association loi 1901, DSP...) ou une catégorie d'équipement particulier (MJC...). Cependant, l'on trouvera des structures socioculturelles, des associations indépendantes, des services municipaux..., mais on n'y trouvera pas de SMAc (labellisée ou non).

Il s'agit de structures où les locaux de répétition ne constituent pas l'objet principal du projet culturel. La répétition peut être « libre » (ou « sèche »), ou faire l'objet d'un accompagnement. Elle sera gérée par un nombre réduit de personnes (parfois une seule) n'ayant souvent pas de formation en la matière (autre que « expérimentale » ou empirique), n'accueillant pas de groupe « confirmé ». Si ces structures peuvent avoir une offre variée, elles ont majoritairement une offre limitée, n'ont pas d'intervenant extérieur, et surtout, n'offrent pas d'encadrement aussi poussé que dans les SMAc.

2) Les écoles de musique et les conservatoires

Ces sont aussi des lieux où les locaux de répétition et l'encadrement des groupes constitués sont une activité parmi d'autres. Comme le précise un questionnaire : « Nous sommes un lieu de formation enseignement artistique et non pas uniquement un lieu de locaux de répétitions ». Pourtant, à la différence de la catégorie précédente, le projet d'accompagnement peut faire l'objet d'un fort investissement, et être particulièrement élaboré, avec des moyens investis en investissement, équipement et personnel importants. Ces structures peuvent aussi travailler de façon « décentralisées », avec d'autres lieux qui ont leurs propres locaux mais pas le personnel d'encadrement, avec des lieux de diffusion.

Ces structures proposent des personnels ayant la formation la plus aboutie en matière de pédagogie musicale (DUMI, artiste – enseignant...). Pourtant, ces encadrants formulent des demandes qui portent sur :

- le fait de gagner en « connaissances des nombreuses esthétiques liées aux musiques actuelles amplifiées »,
- de « diversifier nos références et connaissances dans ce domaine »,
- d'obtenir plus de personnel.

Ces encadrants envisagent de suivre des formations « type Cefedem (voix et musiques actuelles amplifiées), autoformation échanges des pratiques », « formations liées au son, à la voix, à la culture musicale ».

3) Les structures de diffusion musiques actuelles

Ces structures sont passées en quelques années de lieux strictement dédiés à la diffusion à des lieux de pratique musicale (Fédurok, *Tour de France*, 2001). Leurs missions se sont étendues, et l'encadrement des pratiques collectives en local de répétition est devenu un des piliers des projets culturels. Tous ces lieux revendiquent ou affichent aujourd'hui des projets d'accompagnement.

Il s'agit des structures où l'accompagnement des groupes de musiques actuelles occupe une place prépondérante dans le projet culturel, à la fois en terme d'offre (où elle sera la plus développée), d'investissement en personnel, de formation du personnel (seules structures où l'on trouve des encadrants ayant suivi la formation « Encadrant de répétition »), de partenariats locaux et territoriaux (avec les CRR ou CRD par l'intermédiaire d'un DE musiques actuelles, des projets de diffusion mené avec plusieurs structures), d'équipement (nombre de locaux et équipement de ces derniers), et en offre d'accompagnement même (avec une offre variée, complète et des intervenants professionnels extérieurs – Le Coach, Studio des Variétés). Ce sont les seuls lieux à bénéficier d'un Centre Info Ressources. Tous les locaux sont équipés en matériel de sonorisation et instruments.

Pourtant, si toutes les structures de diffusion musiques actuelles ont des projets d'accompagnement des groupes de musique, tous ces projets n'occupent pas la même place dans le projet culturel global du lieu. Ici, on doit distinguer encore les lieux de diffusion « musiques actuelles » « *stricto sensu* », des lieux de diffusion « généralistes », qui diffusent des musiques actuelles et sont repérés comme tels car ils sont équipés de locaux par exemple, mais dont la programmation ne s'y limite pas.

- *Les lieux de diffusion généralistes* : ce sont des lieux plus spécifiques que les structures socioculturelles par exemple, mais où les locaux de répétition représentent donc aussi, finalement, une activité parmi d'autres. Le projet est d'abord structuré autour de la diffusion de spectacle vivant. L'encadrement se rapporte à l'accueil de groupes au sein de locaux de répétition (bien) équipés, accueil effectué par des régisseurs, le principal de l'accompagnement étant assuré par un personnel extérieur (de l'école de musique par exemple).

- *Les lieux de diffusion musiques actuelles* : ce sont généralement (mais pas seulement) les lieux où le projet d'accompagnement des groupes de musique est le plus élaboré, avec des cursus proposés sur le temps long, un personnel mobilisé en interne et en externe, avec des partenariats locaux voire territoriaux (écoles de musique et/ou autres structures de diffusion musiques actuelles). L'accompagnement constitue une part importante de l'activité globale de la structure, à la fois en terme d'espace utilisé, d'équipement, de temps, de personnel mobilisé et de groupes accueillis.

En réalité, parmi ces deux dernières catégories de lieux de diffusion musiques actuelles, *il faudrait encore distinguer deux sous-catégories* : les SMAc, qui bénéficient de moyens (financiers et structurels) nécessaires à la réalisation de projets d'accompagnement, et les « autres lieux musiques actuelles » (les « petits lieux musiques actuelles ») qui tendent à « s'aligner » sur ces dispositifs (symboles de professionnalisme), sans avoir toutefois les moyens de leurs ambitions.

➤ Les formations

- Les formations en « technique du son » seules ou les doubles formation « son et musique » se rencontrent exclusivement pour les encadrants en poste dans les lieux musiques actuelles (comptant ici une MJC).

Les trois postes enquêtés en Conservatoire ont suivi une formation exclusivement musicale et pédagogique. Ces constats renvoient bien aux spécificités des musiques actuelles : le fait de nécessiter une chaîne électro-amplifiées : ne pas seulement maîtriser la technique instrumentale et musicale, mais aussi la technique du son, c'est-à-dire le réglage de l'amplificateur, le dispositif d'amplification des scènes. Ce qui renvoie aussi au fait que les missions de ces postes soient orientés vers la gestion et la maintenance du matériel son (et lumière), sur la prévention des risques auditifs et sur des conseils sur la qualité et l'équilibre du son des groupes de musique. Retenons donc ici que les formations techniques sont, dans leur très grande majorité, des formations technique son, pour une minorité technique son et lumière (voire vidéo), et qu'elles concernent exclusivement les encadrants en poste dans les lieux musiques actuelles, donc les missions et nécessairement les compétences de ces encadrants.

- En ce qui concerne les formations musicales initiales, on constate qu'elles relèvent de plusieurs types de cursus de formation :

- 1) un cursus de formation situé dans l'enseignement spécialisé contrôlé par l'Etat (Conservatoire, l'apprentissage du « solfège et piano »),
- 2) des cours particuliers portant alors sur l'apprentissage d'instruments spécifiés,
- 3) des formations spécialisées (Ecole des technologies musicales, Formation MAO au CMI-Paris).

Les formations en école spécialisée ne sont pas réservées aux seuls enseignants qui exercent en Conservatoire ou Ecole de musique. Ce type de formation se rencontre pour tout type de profil de poste et de lieu. Par contre, les titulaires du DUMI, donc d'une formation spécifique, ne se rencontrent que chez les encadrant en Conservatoire, alors que l'ensemble des encadrants sont aujourd'hui titulaires d'une formation générale de niveau Bac et ont eu la possibilité de suivre une formation universitaire. Un seul poste d'« artiste-enseignant » titulaire du diplôme de la Fnejma est comptabilisé, il exerce dans une école associative.

Globalement, en 2007, le nombre de bénéficiaires d'une formation initiale en son ou en musique est élevé : environ 86 % du total. Ils sont 60 % à avoir une formation initiale en musique.

- Toute formation « initiale » est couplée d'une formation « complémentaire » de type « formation professionnelle continue » pour les personnels issus des lieux musiques actuelles, et de type « formation autodidacte » pour le personnel des conservatoires, et cela dans 100 % des cas.

Il y a une **hybridation personnelle des formations** afin d'obtenir des compétences elles-mêmes *hybrides* parce que complémentaires et par là nouvelles, ce que ne permet pas les cloisonnements institutionnels. Ce qu'il faut bien voir ici, c'est que tous les encadrants sont concernés, quelque soit leur formation, qu'il s'agisse de formation DUMI, DE ou « Encadrant de répétition ». Les formations qui relèvent de l'enseignement spécialisé ne maîtrisent par exemple pas les spécificités des « groupes constitués », et par là de dispensent pas de compétences en coaching de groupe. A l'inverse, l'enseignement spécialisé possède le monopole des compétences pédagogiques.

Même pour les « Dumistes » enquêtés – ce qu'ils soulignent fortement eux-mêmes –, le double cursus de formation renvoie à un cursus clair et encadré, avec diplômes à la clef, puis à un cursus de formation qui s'apparente finalement au parcours de l'autodidacte. Le DUMI ne se suffit pas à lui-même pour qui veut entrer dans le champ de l'accompagnement des pratiques collectives musiques actuelles. D'où l'importance de *l'auto-formation*, avec la participation à différents stages : Cefedem « Voix et musiques

actuelles », Chantier des Francos, formation sur la gestion du son avec un ingénieur du son... Le travail repose alors sur une *motivation* personnelle ; sur une démarche de *formation continue*, où ce qui compte c'est *l'expérience professionnelle, la mise en situation*, loin des cours magistraux. Une formation initiale ne donne pas toutes les clés (« jamais d'ailleurs », ajoutent-ils), il y a un besoin récurrent de faire des formations pour affiner sa capacité à intervenir sur un groupe.

On constate que **toute la palette des formations musicales et techniques offertes aujourd'hui en France est empruntée par les encadrants**. C'est que, du côté des formations institutionnelles comme du côté des parcours plus empiriques de régisseur, **il n'existe pas de cursus de formation pour l'encadrement des pratiques collectives musicales actuelles qui soit satisfaisant et clairement repéré. S'il existe des parcours de formation musicale et en technique du son (et des profils d'encadrant qui sont doubles), il n'existe cependant pas de cursus de formation qui allie les deux. Or, ces deux compétences apparaissent indissociables**. De fait, une partie seulement du parcours des encadrants peut bénéficier d'une formation « institutionnalisée ». Le reste des compétences est acquis par démarche personnelle, sur motivation de l'individu, à travers des modules de formation continue que seule la formation « Encadrant de répétition » a pu offrir.

Une pluralité de formations :
liste alphabétique des sigles cités
pour désigner
postes, diplômes et qualifications

-AIMRA : Ecole de jazz (Lyon) ;
-CIM Paris : Ecole de jazz et musiques actuelles ;
-ETM : Ecole des techniques musicales ;
-IMCA : institut des métiers de la formation audiovisuelle ;
-ASEA: Assistant spécialisé d'éducation artistique ;
-CA : Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur coordonnateur ;
-DE (MA) : Diplôme d'Etat de professeur de musique (Musiques Actuelles) ;
-DEM : Diplôme d'enseignant musical ;
-DUMI : Diplôme universitaire de musicien intervenant ;
-Encadrant de répétition ;
-IMS : Intervenant milieu scolaire
-MAO : Musique assistée par ordinateur
-ME : Moniteur Educateur ;
-SAE : diplôme de technicien du son ;
-SSIAP : Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (Pompiers)

Les métiers d'encadrement : état des lieux et évolutions

➤ Des missions variées réparties en deux pôles : « technique » et « pédagogique »

Définition des termes :

- par « pédagogique » nous voulons dire : « plus directement relié aux groupes et à leurs problématiques – gestion du son, arrangement... » ;
- par « technique » nous voulons dire : « plus directement rattaché aux problématiques liées à l'environnement du groupe : matériel - son, lumière, parc instrumental -, locaux de répétition et petites scènes type Club ».

- **Les missions de « régisseur de studio de répétition » se répartissent en deux pôles principaux** : le pôle à dominante « technique », qui domine les postes, et le pôle à dominante « pédagogique ».

A l'exception notable des encadrants du conservatoire enquêté, les étapes des carrières sont toutes structurées de la même façon : les encadrants commencent par la gestion de missions techniques pour aller ensuite, et éventuellement, vers des missions « pédagogiques ». Au-delà de différences plus fines, la dimension « technique » des missions est ce qui distingue les postes, entre l'encadrant en Conservatoire ou école de musique, voire le responsable

pédagogique, et le régisseur et le régisseur principal qui exercent dans un lieu musiques actuelles. Cette dimension est quasi-absente des écoles et autres conservatoires.

➤ Un développement de l'activité

L'enquête révèle 4 changements :

- 1- d'abord l'activité s'est développée, elle réclame plus systématiquement la **présence d'autres postes, d'autres compétences, et aussi de plusieurs postes, donc d'une équipe.**
- 2- **L'encadrement s'est complexifié et renforcé sur d'autres missions que la régie, comme l'accompagnement à proprement parlé** (même les postes intitulés « régisseurs » ont une tendance à citer l'accompagnement dans leurs activités).
- 3- La **grande majorité des lieux fonctionne aujourd'hui de plus en plus systématiquement avec deux catégories d'encadrants** : celle qui est formée par **l'équipe de régisseurs en interne** et celle qui est formée par les **intervenants extérieurs**. Ces intervenants proviennent des CRD locaux ou des structures de formation professionnelle (Le Coach ou le Studio des Variétés - Paris). Il s'agit pour eux d'intervenir sur des problèmes pointus comme la technique vocale et auprès des groupes de musique déjà avancés (« confirmés » ou « pré-professionnels »).

On constate donc que **les encadrements se sont renforcés autour de l'accompagnement des groupes de musique, même si la « gestion » (technique) reste encore l'activité dominante**. On constate enfin que **les missions des encadrants s'ouvrent sur trois directions** :

- 1- en interne sur de *nouvelles pratiques* (formation MAO),
- 2- sur *l'extérieur des locaux* (la scène), il peut s'agir d'accueil de groupes en résidence, d'animer un studio d'enregistrement ou une scène en soirée
- 3- sur *l'extérieur des lieux* (les partenariats). Il peut s'agir d'intervenir en collège, lycée ou MJC sur des formations spécifiques (MAO), de sonoriser des concerts en extérieur mais organisés par la structure de rattachement...

Cette ouverture n'est pas terminée car de nouvelles esthétiques apparaissent encore, comme le rap et l'électro. Encore rarement prises en compte dans les lieux musiques actuelles, ces pratiques sont pourtant réelles et ouvrent sur de nouvelles problématiques musicales : les platines, le studio d'enregistrement comme instrument de création et plus seulement comme outil d'évaluation et d'enregistrement pour la diffusion. Comme le dit un témoignage, il faut « adapter nos pratiques pédagogiques pour l'accompagnement de certaines esthétiques musicales (Electro et Rap) ».

L'instrumentarium (des platines) comme les lieux et techniques de la création - répétition (plutôt le studio d'enregistrement que le traditionnel studio de répétition) de ces esthétiques (rap et électro) posent des questions auxquelles les lieux et les encadrants ne sont pas préparés à répondre, à la fois en terme d'accompagnement, de parc matériel (généralisation des platines disque, des tables de mixage, des tables d'enregistrement), et de location (louer un studio d'enregistrement toute une journée pour répéter).

➤ Trois profils de poste : « technique », « pédagogique » et « hybride »

Il est possible de préciser que si la tendance est toujours à la prédominance des missions « techniques » (chez les régisseurs), *trois profils de postes se font jour* :

- Les profils « Pédagogiques ».

Ils comprennent des personnels formés en école spécialisée qui ont effectivement un profil de « pédagogue », comme il est convenu de le dire aujourd'hui, c'est-à-dire d'enseignant, rompus aux techniques de l'enseignement (pédagogie scolaire) : DE musiques actuelles, artiste-enseignant ou musicien intervenant qui exercent en CRR ou CRD. On trouve toutefois des profils « pédagogiques » au sein des lieux musiques actuelles, sur des postes de coordination et de responsabilité des plans de formation intitulés « responsable pédagogique ». Ces profils sont plutôt ceux d'un « accompagnateur » ; les

formations ne sont pas identiques : les accompagnateurs n'ont pas de formation « pédagogique » au sens strict du terme, mais une compétence pédagogique autre, qui revendique une relation symétrique entre l'encadrant et l'encadré, relation appuyée d'une proximité des expériences.

- Les profils « Techniques ».

Ici aussi les profils sont plus fins : il y a les strictement « techniques », qui vont plutôt faire de la maintenance, et il y a les postes plutôt « gestionnaire et administratif », plutôt portés sur des activités d'accueil de groupe et de gestion de planning. Les postes de régisseur général sont plutôt gestionnaires et administratifs, alors que le rôle du régisseur (de studio) est plus proche des groupes eux-mêmes, avec un rôle de gestion des problèmes de sonorisation, et d'entretien du matériel. Toutefois, si un « régisseur principal » exclu la dimension « entretien du matériel » pour se concentrer sur des fonctions plus « administratives », ces profils n'excluent cependant pas d'éventuels conseils puisqu'ils peuvent intervenir sur le réglage « technique » d'un ampli ou l'installation du matériel son d'un studio de répétition, lequel s'accompagne toujours d'un « conseil » d'utilisation.

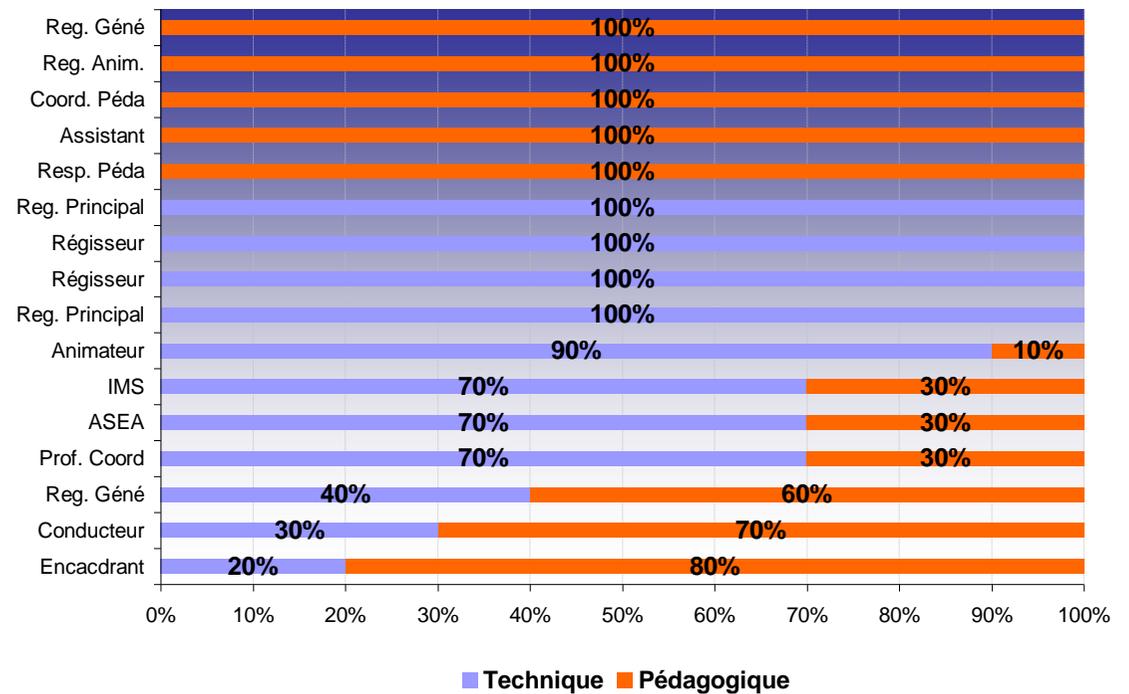
- Les profils « Hybrides ».

Certains des postes remplissent des missions techniques et pédagogiques de façon relativement équilibrées. C'est le cas par exemple du « régisseur animateur ». En ce cas, les fonctions techniques et pédagogiques sont ramenées à leurs fonctions « basales ».

En vérité, **l'ensemble des profils de poste sont, à un degré ou à un autre, et à un moment où à un autre, « hybrides »** : ils mêlent tous des dimensions techniques et pédagogiques, mais doivent se délester de l'une de ces dimensions en se professionnalisant. Toute **professionnalisation est inévitablement une spécialisation**.

Pourtant, cette « hybridité » représente peut-être ce qui fait la spécificité de ces postes d'encadrement, sans toutefois qu'aujourd'hui aucun cursus n'existe pour permettre à cette hybridation des chances d'être totalement aboutie.

Graphique 4 - Répartition simplifiée des missions



Technique : désigne l'ensemble des activités qui relèvent de l'organisation administrative, de la gestion des locaux, de la maintenance du matériel, etc.

Pédagogique : désigne ce qui relève de l'accompagnement de groupe, mais aussi des cours...

La répartition de ces missions dans les structures dépend de plusieurs facteurs qui sont mêlés les uns aux autres :

- catégorie de structure,
- volume de l'équipe,
- capacité d'accueil,
- taille de la structure
- place du projet d'accompagnement dans le projet global de la structure
- moyens financiers.

Une structure en association loi 1901 de petite taille ayant (donc) une équipe réduite aura des chances de n'avoir qu'un poste, lequel sera nécessairement plurivalent, donc hybride, donc, au regard de l'absence de formation adéquat, moins « professionnel » qu'un encadrant spécialisé.

- Comparativement, les encadrants ayant suivi la formation « encadrant de répétition », exercent pour la majorité d'entre eux des activités d'encadrement des groupes de musique, sans toutefois que cette activité soit dominante puisqu'elle représente en moyenne ¼ de leur temps de travail.

Activité d'encadrement de groupes musiques actuelles:

	Total
Non	8
Oui	12
Total	20

12 anciens stagiaires sur 20 exercent actuellement une activité liée à l'encadrement de groupes musiques actuelles.

Activité d'encadrement de groupes musiques actuelles dans le cadre de l'emploi:

	Total
Non	1
Oui	11
Total	12

La quasi-totalité d'entre eux exercent cette activité dans le cadre de leur emploi.

Et, plus précisément : tous les encadrants de groupes musiques actuelles exercent leur activité dans le cadre de répétitions en studio. Et 6 encadrants (sur 11) dans le cadre de répétitions montées. On observe la même proportion dans le cadre des résidences (création de spectacles).

Les activités des encadrants qui ont suivi la formation « encadrant de répétition », couvre cependant un champ d'action très large. Ce qui fait de l'activité d'encadrement un métier particulièrement varié, riche, mais aussi complexe à appréhender dans toutes ses dimensions. On trouve pêle-mêle :

1. Technique son
2. Installation équipement et gestion du matériel
3. Mise en scène
4. Accompagnement des musiciens
5. Technique musicale
6. Aspect administratif
7. Programmation
8. Travail sur l'attitude corporelle du musicien
9. Matériel : entretien
10. Organisation de sessions de formation
11. Événementiel
12. Coordination d'un dispositif

D'autant qu'à ces activités, il faut en ajouter d'autres, plus périphériques :

- Pédagogie musicale / éveil sonore et musical à destination du jeune public
- Actions diverses avec des structures sociales, l'Education Nationale et des collectivités territoriales
- Coordination d'un espace régional de répétition
- Partenariats départementaux et régionaux
- Montage de dossiers de subvention
- Administration générale (fiches de paie, suivi de trésorerie)
- Recrutement, contrats

- Encadrements d'un groupe de chanteurs lyriques
- Organisation de session de formations

Les étapes de la professionnalisation des encadrants et le rôle de la formation « encadrant de répétition »

➤ Le poids de la formation « Encadrant de répétition » dans l'évolution des métiers d'encadrement : évolution qualitative, dynamisme de carrière, renforcement des fonctions pédagogiques et accélération des parcours professionnels

On remarque qu'aucun des régisseurs ayant suivi la formation « Encadrant de répétition » n'intitulent leur poste « Encadrant », pour préférer « Régisseur » (de studio) ou « accompagnateur » (de répétition). Une première lecture des résultats montre que la formation « Encadrant de répétition » n'entraîne de changement ni dans les *missions*, ni dans les *salaires* des régisseurs. Si on cherche à analyser la répercussion directe et immédiate des formations comme « Encadrant de répétition », avec des indicateurs « classiques » comme l'évolution salariale, force est de constater qu'elle est limitée.

Les encadrants ayant suivi la formation « encadrant de répétition » sont préférentiellement régisseurs et coordinateurs :

	Total
Régisseur	5
Coordinateur	2
Encadrant de répétitions	1
Musicien intervenant	1
Animateur musical	1
Conducteur de projets	1
Médiateur culturel	1
Directeur	1
Autre secteur que culturel	1
Total	14

Ces résultats sont cependant à modérer, sur plusieurs plans, car **les effets de la formation sont bien réels, mais ils sont autres.**

D'abord, l'étude générale menée par l'Amdra sur les promotions 2003-2005 de la formation Encadrant de répétition souligne une possible évolution salariale des postes d'encadrant : « la formation a permis dans la majorité des cas une évolution du profil de poste des stagiaires assortie ou non d'une augmentation de salaire ». Le nombre de postes ayant connu une évolution de salaire étant supérieure aux postes n'en ayant connu aucune. Ensuite, on voit que l'étude Amdra souligne, contrairement à nos résultats, une évolution des profils de poste : « *L'analyse de l'évolution dans l'emploi concerne directement 13 stagiaires, salariés ou intermittents à l'entrée de la formation. Le premier constat est la relative stabilité des emplois puisque 11 stagiaires sur 13 occupent toujours le même poste. On remarquera ensuite que la formation a permis dans la majorité des cas une évolution du profil de poste des stagiaires assortie ou non d'une augmentation de salaire.* »^v

Ce dernier résultat n'est en rien contradictoire avec les résultats actuels, car il s'agit plutôt d'une question de langage. En effet, ici, on parlera moins d'évolution des « profils de poste », ou encore, des « missions », que des « **activités** » proprement remplies par les encadrants. Car **on note bien une (auto-)évolution des**

^v Conducteur de répétition, étude générale, promotions 2003-2004-2005, étude interne.

activités mêmes des encadrants induite par la formation encadrant de répétition, évolution qui ne se traduit pas forcément par un changement officiel des missions a proprement parlé. Mais quelque soit l'étude, cette évolution va dans le même sens, c'est-à-dire, comme nous l'avons souligné, vers un *renforcement des activités d'accompagnement des groupes* :

« A l'issue de la formation, les modifications de poste se sont toutes traduites par une hausse de l'implication des salariés dans l'accompagnement de groupe. Pour schématiser, on dira que les stagiaires sont plus significativement chargés des tâches suivantes : sonorisation de concert, enregistrement, assistance musicale, aide technique, aide au montage de projet, conseil en gestion de carrière. A contrario, ils abandonnent souvent les tâches suivantes : réparation de matériel, aide diverse, accueil du public, gestion des locaux. »^{vi}

Comparativement, les encadrants ayant suivi la formation encadrant de répétition estiment pour leur quasi-totalité (18 sur 20) que cette dernière à eu des effets sur leurs activités en terme de :

1. Management de groupes
2. Développement de projets
3. Relationnel
4. Pédagogie
5. Aptitudes personnelles

Remarquons que 2 des encadrants interrogés lors de l'enquête Amdra estiment que cette dernière n'a aucune plus value. Cela moins en raison du contenu de la formation, que parce qu'elle demande à être mieux connue des professionnelles, et par là, mieux reconnue :

- Formation trop axée sur le côté "culture générale"
- Formation ni connue, ni reconnue
- Pas de validation des acquis
- Pas de diplôme
- Pas de reconnaissance professionnelle

C'est donc d'abord sur un contenu auto-missionné et sur la manière de remplir leurs missions que les encadrants notent qu'il y a une répercussion rapide de la formation. Il s'agit donc d'un effet essentiellement *qualitatif*. **Les formations type « Encadrant de répétition » ont pour principal intérêt de venir renforcer le pôle pédagogique des missions effectuées et de faire que ces missions soient de meilleure qualité.**

Cette formation vient combler des lacunes en terme d'intervention auprès des groupes amateurs débutants et plus avancés en terme de gestion du son, des grandes lignes harmoniques, de la conduite de répétition ; ils osent intervenir, donner des conseils, entamer un diagnostic, et donc s'autonomiser. Les encadrants gagnent en assurance, ils admettent qu'une formation leur est nécessaire pour pouvoir accompagner tout type de groupe et proposer des prestations d'accompagnement dont les répercussions sur la formation des groupes sont constatées. C'est l'efficacité de leurs accompagnements qui est aussi améliorée.

A ce stade de la professionnalisation, **les missions techniques et pédagogiques peuvent entrer en contradiction dans les représentations des régisseurs.** En effet, les missions remplies sont variées et n'ont pas toutes la même valeur symbolique, ou encore, le même intérêt. Il est clair que les missions d'accueil des groupes, de gestion des locaux et de maintenance du matériel n'ont pas le même intérêt pour les régisseurs que les missions d'accompagnement des groupes.

Les missions de sonorisation et plus largement de régie sont aussi intéressantes et attirent des encadrants, mais, dans le cadre strict des activités des régisseurs de studio de répétition, elles sont limitées, en ce sens que le matériel de la structure est lui-même limité, et que sa connaissance et sa maîtrise peuvent être acquises en une saison seulement. Les missions les plus intéressantes restent donc, pour un régisseur aguerri, celles d'accompagnement des groupes. Le passage à

^{vi} Ibid.

l'accompagnement marque une première étape dans la professionnalisation des encadrants de répétition : elle fait passer du « régisseur débutant » au « régisseur confirmé ».

➤ Passer de « régisseur débutant » à « régisseur confirmé »

En entraînant un changement des activités exercées, une formation comme « Encadrant de répétition » permet au « régisseur » de passer de façon à la fois concrète et symbolique, de la position de régisseur débutant à celle de régisseur confirmé : seuls les régisseurs confirmés peuvent remplir des activités réelles et sérieuses d'accompagnement des groupes. En ce sens, le rôle de la formation « Encadrant de répétition » participe bien d'une professionnalisation des régisseurs puisqu'elle favorise le sens des évolutions de carrière déjà soulevé : passage du pôle plus technique au pôle plus pédagogique.

La formation « Encadrant de répétition » permet donc de confirmer et d'approfondir des compétences en accompagnement qui font du régisseur un « vrai » accompagnateur, lequel dépassera des problèmes qui limitent le régisseur débutant comme la question du style : il peut, à la différence du régisseur débutant, accompagner tout type de groupe et sur des accompagnements longs et plus approfondis (6 mois au lieu de 3, avec un approfondissement des problèmes relatifs à la gestion du son, l'arrangement, le jeu scénique, les problèmes harmoniques...).

Les formations actuelles comme « Encadrant de répétition » non seulement favorisent mais accélèrent les évolutions de carrière (auparavant les évolutions étaient exclusivement basées sur l'expérience : « il fallait 10 ans d'expérience, aujourd'hui une formation permet d'avoir la même chose ou presque »).

D'après les témoignages recueillis, il apparaît que le régisseur débutant sera en effet limité dans ses prétentions à l'encadrement des groupes sur l'ensemble des compétences d'accompagnement. Si un régisseur débutant peut prétendre à un moment proposer à un groupe un suivi, il reste que son champ d'intervention sera non seulement limité en termes de conseils, de suivi d'une session (des aveux même d'un régisseur débutant, l'efficacité d'une session d'accompagnement n'est pas assurée), mais aussi en terme de champ esthétique. Son champ d'intervention étant, sérieusement, limité au champ esthétique qu'il connaît bien. Ainsi, les missions d'accompagnement des groupes des régisseurs débutants sont plus limitées que celles des « régisseurs confirmés ».

Le passage de régisseur débutant à régisseur confirmé semble alors modifier l'identité même du régisseur, c'est-à-dire le rapport que le régisseur entretient avec son activité et l'image qu'il se fait de cette activité. Quelque soit son choix de carrière (technique ou pédagogique), d'une activité secondaire, « alimentaire » et temporaire, permettant de suivre un parcours parallèle – souvent de musicien –, l'activité de régisseur devient plus centrale ; elle devient un référentiel professionnel.

➤ La formation « Encadrant de répétition » : une porte pour le DE musiques actuelles ?

Les entretiens montrent que la formation Encadrant de répétition renforce le pôle des pratiques pédagogiques et porte les encadrants interviewés à poursuivre leur formation vers un DE musiques actuelles, un DEM, ou un DUMI : 2 régisseurs sur 3 ayant suivi la formation « Encadrant de répétition » envisagent une autre formation, type DEM, DUMI ou DE musiques actuelles.

Que la chose soit juste ou erronée, il s'avère qu'aux yeux de certains encadrants, la formation Encadrant de répétition tend à rapprocher les missions de ceux qui l'ont suivie des missions que remplissent les titulaires d'un DE musiques actuelles sans en avoir toutes les compétences ni le salaire. Ainsi, les personnels concernés par cette formation se retrouvent dans une sorte d'entre-deux : cette formation leur permet de posséder des compétences qu'ils ne peuvent réellement exploiter au sein des lieux musiques actuelles, et pour lesquelles ils ne peuvent être rémunérés, mais d'un autre côté, elles ne donnent pas le niveau de qualification d'un DEM, DE, ou DUMI, à partir desquels les encadrants pourraient envisager, et envisagent concrètement, de passer les concours de la Fonction publique territoriale.

⇒ Préférer les dimensions « techniques »

Cependant, deux encadrants sur trois émettent l'envie de poursuivre par une formation technique (son). Cette perspective d'évolution de carrière n'aura lieu qu'avec un changement corrélatif de « niveau » d'intervention (de groupes en local ou du « Club » à la grande scène), ou en obtenant un poste de régisseur général. C'est que, comme nous l'avons souligné, les missions de régie propres aux encadrants de répétition restent limitées.

⇒ Comparaison 1999-2007 : une réelle évolution des postes d'encadrant

1) Le niveau général est monté

En 1999 (étude de D. Tassin), les « régisseurs » peuvent exceptionnellement avoir un niveau bac+2, mais posséder communément un BEP, un CAP, et sortir d'une filière plutôt technique (bâtiment, commerce, comptabilité, électricité, animation, gestion, administration) que générale (1 Bac littéraire sur 17 personnes retenues dans l'étude).

En 2007, les BEP et autres CAP ont totalement disparus pour des parcours scolaires des encadrants (0 %), qui ont par contre tous le baccalauréat (100 %), ont pour 6 sur 14 un Bac+2, et des niveaux qui peuvent monter jusqu'à Bac+4 ou 5. La formation « Encadrant de répétition » s'adresse donc à des personnes de niveau Bac+1 au moins.

2) Une reconnaissance de l'activité a eu lieu

Une « reconnaissance de l'activité » a eu lieu, qui s'inscrit parfois dans le temps (« l'ancienneté » : ajustement salarial par prise en compte de l'ancienneté dans la pratique), pour des gens « plus expérimentés », et toujours en liens avec moyens de la structure, a eu lieu. Les représentations associées à ces postes ont changé, elles sont parfois concrétisées financièrement. Ainsi, des heures d'encadrement de groupe sur un temps partiel peuvent être payées jusqu'à 21,60 € de l'heure.

3) Une amélioration des prestations, une augmentation des salaires

Les témoignages des responsables des structures montrent que pour eux, les formations comme « Encadrant de répétition » participent à élever le niveau des prestations qu'ils fournissent. Pour eux, une jeune recrue sur un poste de régisseur *devra* (devrait) suivre une formation de ce type.

Des efforts financiers récents ont été réalisés. Plusieurs témoignages de responsables de structure montrent que les responsables ont vu dans le temps le niveau progressivement monter. Ce sont d'ailleurs les postes où les changements ont été les plus remarquables. De fait, les derniers efforts consentis en terme d'augmentation de salaire ont porté sur les postes d'encadrement.

4) Des postes aujourd'hui consolidés et professionnalisés

Consolidation :

Alors qu'en 1999, ne sont comptabilisés que 4 CDI pour 6 emplois jeunes, 1 CEC, 1 CES, 1 objecteur de conscience, 2 CDD et 1 vacations, aujourd'hui ont compte 14 CDI sur 14 postes contractuels dont 4 emplois aidés seulement, et 3 postes relevant de la Fonction publique territoriale.

Professionnalisation :

Les cadres d'emplois se professionnalisent : contrairement à un « objecteur de conscience », un poste en CDI pour lequel une personne a été recruté sur un appel à candidature, sera nécessairement confié à une personnes considérée comme compétente. Entre 1999 et 2007, les représentations ont changé, les recrutements aussi : les postes actuels relèvent de cadres d'emplois confiés à ces personnes considérés comme des professionnels.

5) Une évolution des missions

L'évolution s'est faite dans trois directions :

- 1- Vers des missions plus poussées d'accompagnement des groupes, comprenant l'enregistrement
- 2- Missions qui peuvent terme à terme vers des missions de coordination
- 3- Vers des missions techniques elles aussi plus poussées

Ces trois pistes sont en réalité les trois perspectives d'évolution de carrière des métiers de régisseur.

➤ Evolution des possibilités d'embauche

On se rend compte que les carrières se croisent, et par là, les institutions : les trajectoires professionnelles des régisseurs croisent les trajectoires professionnels de certains musiciens issus du conservatoire ou ayant fait un parcours spécialisé (DUMI par exemple).

Du coup de nouvelles trajectoires naissent aussi car de nouvelles idées de carrière naissent avec la multiplication de ces rencontres : il est possible d'être régisseur, de suivre une formation « encadrant de répétition », puis de passer un DEM, un DE musiques actuelles. Alors, il devient possible pour un jeune musicien de rock de se professionnaliser jusqu'à obtenir un poste dans la Fonction publique territoriale.

Aujourd'hui, ces nouvelles possibilités d'embauche ne sont pas encore en œuvre. Ainsi, une majorité d'encadrants ayant suivi la formation « encadrant de répétition » relèvent des conventions collectives du Syndéac d'abord puis de l'animation socioculturelle :

Convention collective actuelle des salariés ayant suivi la formation « encadrant de répétition » :

	Total
Syndeac	6
Animation socioculturelle	4
<i>Fonction publique territoriale</i>	<i>0</i>
<i>Autre (culture)</i>	<i>1</i>
<i>Autre (non culture)</i>	<i>2</i>
<i>Pas de convention collective</i>	<i>2</i>
Total	15

➤ Des difficultés pour envoyer les encadrants en formation

Les structures enquêtées rencontrent deux difficultés principales pour envoyer leur personnel en formation :

- 1) la première est le coût de la formation,

- 2) la deuxième est l'impossibilité pour certaines structures de remplacer du personnel. De fait : soit cela soit empêche purement et simplement d'envoyer du personnel en formation, soit cela porte les structures qui le peuvent (grâce à plusieurs postes dédiés à l'encadrement) à reporter la charge de travail sur le personnel restant (ce qui est plus aisé à mettre en place lorsque le temps de travail est annualisé).

↻ Une évolution générale des projets d'accompagnement des structures

Les évolutions des missions projets d'accompagnement élaborés par les structures a suivi une double évolution :

- **Une évolution interne**, qui repose sur un changement quantitatif et surtout qualitatif de la demande : de nouvelles demandes émergent avec l'évolution des groupes encadrés. L'offre première a permis aux groupes encadrés d'évoluer, leurs demandes ont alors évoluées dans le même sens. Les nouvelles offres alors mises en place permettent de répondre à d'autres demandes plus ciblées, ponctuelles ou fines, qui provoque à son tour des effets d'aubaine et une augmentation de la demande, etc. : l'offre produit la demande.

- **Une évolution externe**, qui repose sur l'élaboration de partenariats locaux (autres structures locales et territoriales, écoles) amenant les régisseurs à intervenir à l'extérieur de la structure.

Le tout étant bien entendu déterminé par l'évolution globale des moyens financiers, lesquels dépendent cependant aussi, de façon en quelque sorte circulaire, des missions développées et des partenariats élaborés : une convention de partenariat signée avec une école de musique permet par exemple d'obtenir un certain nombre d'heures de mise à disposition d'un enseignant, et donc de répondre soit à une demande formulée, soit de créer une offre dont la nécessité repose sur une évaluation interne des besoins des groupes par les régisseurs. Plus la qualité d'évaluation des régisseurs est fine plus la qualité d'intervenants extérieurs s'impose.

Des lieux victimes de leur succès : nouvelle demande et innovation de l'offre

De nombreux lieux sont comme victimes de leur succès. La demande a augmenté et évolué :

- Augmentation : les lieux ne réussissent plus à répondre à la demande qu'ils ont participé à susciter, car ils n'y sont préparés ni en terme de capacité d'accueil, ni en terme de budget, ni en terme de personnel. Si les projets et les lieux n'ont pas anticipé cette évolution, c'est qu'ils se sont construits selon « les impératifs du moment » (Fédurok, Tour de France, 1999-2000).

- Evolution : **l'encadrement des groupes de musique a amélioré leur qualité et déplacé leurs demandes**. De nouvelles demandes apparaissent avec les groupes qui ont suivi les premiers encadrements : leurs besoins ont évolué, ils s'affinent car ces groupes franchissent aujourd'hui de nouvelles étapes dans la progression de leurs carrières.

De nouveaux manquent apparaissent alors : demandes renforcées à l'enregistrement, à la répétition en salle, à la MAO, demande d'intervention sur les aspects musicaux, théoriques, la technique de voix.

De nouvelles offres se mettent en place : propositions de tutorat des groupes, d'un renforcement et d'une systématisation de l'aide au passage de la répétition à la scène, de rencontres professionnelles ; montages de dossiers ; mais aussi besoin d'une passerelle régionale avec la pré-production phonographique ; intervention plus systématique d'« intervenants extérieurs ».

Ces **intervenants extérieurs** interviendront soit auprès de groupes pré-professionnels, soit auprès de groupes ayant déjà un certain niveau, soit auprès de groupes ayant déjà suivi un premier parcours de formation. Ils proviennent de trois types de structures différentes :

- de **structures de formation d'artistes professionnels**, comme Le Coach ou le Studio des Variétés (Paris),
- de **conservatoires locaux**. La multiplication des partenariats avec les écoles de musique va dans ce sens : d'autres besoins, qui se portent sur les savoirs plus proprement musicaux (sur la théorie musicale : harmonie, etc.), et qui ne relèvent plus du champ de compétence des « régisseurs » s'expriment.
- de **lieux musicaux régionaux** (SMAC) ayant développé d'importants dispositifs d'accompagnement et ayant recruté des encadrants qualifiés (ayant suivi une formation spécifique).

Le processus d'échange à lieu dans le sens inverse : certains lieux musiques actuelles interviennent en complément des parcours de formation des musiciens de l'école de musique locale. L'école forme les musiciens, initie des groupes (c'est le « groupe initié »^{vii}), mais n'a pas les moyens d'en proposer un suivi ; le suivi s'arrête là où s'arrêtent les cours. De la sorte, les compétences des lieux musicaux actuelles permettent maintenant de mettre en place un suivi des groupes qui leur évite une rupture ou une période de latence dans leur parcours.

Cela signifie deux choses :

- 1) Que la région Rhône-Alpes enferme aujourd'hui un potentiel d'encadrants professionnels en capacité de proposer de vrais parcours de professionnalisation des pratiques musicales actuelles.
- 2) Qu'un partenariat entre conservatoires et lieux musicaux actuelles est inhérent à la professionnalisation des pratiques musicales : il faut « créer des liens pérennes sur le territoire avec d'autres structures (école de musique, pôle jazz...) ».
- 3) Que s'il n'est guère possible de « faire carrière » en région, l'évolution des formes d'encadrement des groupes montre clairement qu'*il devient possible, pour un groupe de musiques actuelles, de professionnaliser sa pratique en région Rhône-Alpes..*

De nouveaux cadres de formation : renforcement des partenariats lieux musicaux – conservatoires ?

Ces configurations appellent de nouveaux cadres de formation. En effet, les enseignants peuvent avec aisance intervenir sur les dimensions proprement musicales des groupes musicaux actuelles. Toutefois, comme l'expriment certains professionnels, la connaissance que ces enseignants ont parfois de l'aspect proprement musical et artistique des musiques actuelles (logiques de création - composition, histoire de ces musiques), des problèmes relatifs à l'amplification (maîtrise technique de la chaîne d'électro-amplification) et à la scène (fiche technique, gestion du son), comme de la pédagogie en œuvre dans l'encadrement des groupes (voir le travail du Collectif RPM), est moindre. Toujours d'après les témoignages, il s'avère d'ailleurs que les enseignants les moins à l'aise hors d'un cadre académique d'enseignement sont aussi ceux qui bénéficient du moins de crédibilité auprès des groupes (ce qui peut alimenter les présupposés sur l'enseignement de la musique et les savoirs qu'elle transmet).

Une offre de formation spécifique aux musiques actuelles en direction des enseignants d'école de musique, voire d'enseignement général (sous forme d'interventions par exemple), pourrait alors être envisagée, et de nouveaux cours pourraient (devraient) s'implanter en conservatoire, comme les cours de guitare électrique, lesquels amèneraient avec eux de nouvelles problématiques auxquelles seraient directement confrontés les enseignants, comme celle de la maîtrise du son et des techniques de jeu.

^{vii} Voir E. Brandl, *Etude sur l'encadrement des pratiques collectives dans le champ des musiques actuelles*, Amdra-Arcade-Réseau en Scène, 2007, p. 10.

Toutefois, ce processus consiste alors à intégrer les musiques actuelles au sein d'espaces sociaux qui bénéficient de la légitimité institutionnelle et historique, laquelle est précisément remise en question par les musiques actuelles à travers la notion d'enseignement « spécialisé »^{viii} : l'émergence progressive des « nouvelles pédagogies », qui se rationalisent (en s'appuyant parfois sur les théories des sciences de l'éducation^{ix}) et cherchent à construire une « nouvelle » relation entre l'enseignant et l'enseigné (défendant l'idée selon laquelle l'enseignant est lui-même enseigné dans une relation symétrique à travers une « pédagogie de contrat »^x), visent surtout, contre le processus institutionnel auquel ces musiques sont objectivement soumises, à une *dé-spécialisation de l'enseignement de la musique* en s'appuyant alors sur les théories de l'éducation populaire^{xi}. Les porte-parole de ces musiques opèrent un travail de déconstruction du monde social de l'enseignement musical *spécialisé*, et précisément, un travail de dégradation de sa *doxa* en organisant le mélange des genres (par opposition, donc, à l'enseignement « spécialisé »^{xii}). On assiste alors à un processus bien connu de lutte entre une position dominante, occupée ici par l'enseignement spécialisé, bénéficiant d'une légitimité rationnelle-légale (soutien de l'Etat, statut officiel des enseignants, etc.), dont la position est mise en question, et une position de nouvel entrant, de « challenger » bénéficiant d'une légitimité de type traditionnel^{xiii} (place de l'oralité, électro-amplification...), occupée par les défenseurs des « nouvelles pédagogies » de l'enseignement de la musique. Ces luttes portant en elles l'imposition d'une nouvelle définition du musicien et de la musique : « Poser, entre musiciens, le problème de l'enseignement de la musique – ou des musiques – ne relève pas d'une énième manœuvre "pédagogocratique" : c'est prendre le risque de s'engager vers une nouvelle définition de la musique et du musicien »^{xiv}.

Or, dans ce processus, le pôle de l'enseignement spécialisé des musiques actuelles – soit le pôle du jazz – (voir le schéma ci-dessous) à trouvé des éléments d'institutionnalisation et de légitimation de son approche de l'encadrement. Parallèlement, le pôle des lieux musiques actuelles a lui aussi trouvé des éléments de stabilisation de la notion d'encadrement sur un pendant « technique » (l'électro-amplification comme culture propre de la culture musicale pour aller vers la notion de « régisseur de studio »). Reste le pôle (proche) des MJC et de l'éducation populaire, qui peine à stabiliser ses prises de position (proches des lieux musiques actuelles^{xv}). Or, le processus est inévitable, le rassemblement – même artificiel – des acteurs du champ des musiques issues des cultures populaires sous une seule et même expression (les « musiques actuelles ») a amené les acteurs à confronter leurs points de vue, et alors à les affirmer, les légitimer dans un travail de rationalisation de ses éléments culturels propres (pédagogie propre, techniques musicales propres, etc.).

Avec cependant un décalage dans le processus de développement de la professionnalisation de l'activité musicale, décalage autour de deux définitions de la professionnalisation :

- « professionnalisation » au sens de « **vivre de son art** ». Cette définition renvoie au fait de former le mieux possible des musiciens à partir de normes esthétiques éprouvées en vue de l'application d'un « métier »^{xvi} économiquement viable. L'objectif premier (mais pas le seul donc) étant d'organiser les moyens de subsistance des musiciens. Il s'agit alors d'une professionnalisation « économique », laquelle présuppose une professionnalisation « artistique » acquise (comme le pôle jazz des « musiques actuelles »), la définition même du « professionnel » reposant sur sa capacité à vivre *de son art*.

^{viii} Les musiques actuelles intègrent là une dimension de la pratique musicale que les écoles ne connaissent pas : le « groupe », dit « groupe constitué ». L'école ne connaît en vérité que des musiciens, qui par la suite (seulement) peuvent donner lieu à un groupe. Mais la sociabilité affective caractéristique des groupes constitués n'existe pas, et manque alors la dimension « psychologique » du groupe, que l'encadrement des musiques actuelles issu du monde des acteurs de ce champ de pratiques tente de prendre en compte.

^{ix} Voir M. Delevay, « Musiques actuelles amplifiées. Ecole. Institution. Rapport au savoir », <http://storage.canalblog.com/48/80/341556/24083674.pdf>

^x Voir E. Schepens, « Intégrer les apports de la pédagogie de contrat à l'enseignement de la musique », <http://storage.canalblog.com/74/74/341556/24084235.pdf>

^{xi} Voir les travaux du « Collectif RPM » (Recherche en Pédagogie Musicale), <http://collectifrpm.canalblog.com/> et F. Van Cohen, *Education populaire et musiques amplifiées. Analyse des projets de onze lieux de musiques amplifiées*, CRY-Fédurok, INJEP, 2002.

^{xii} Des variations existent dans ces « nouvelles pédagogies », et de nombreuses nuances sont à apporter par l'enquête. Toutefois, il semble que les dispositions sociales des animateurs socioculturels rejoignent ici les dispositions à l'enseignement musical des professeurs de musiques amplifiées, marginalisés au sein de l'enseignement spécialisé.

^{xiii} M. Weber, *Le savant et le politique*, Ed. 10-18, 2002.

^{xiv} E. Schepens, « Faut-il enseigner les musiques actuelles ? », *Enseigner la musique*, n°3, 2000, p. 77-91.

^{xv} Ces pôles partagent notamment une même définition de la notion de « groupe de musique », c'est-à-dire du groupe « constitué », groupe qui s'est créé avant d'intégrer une quelconque école ou formation, caractérisé par une prédominance du lien social sur le lien musical (on a affaire à des « potes » qui parfois ne connaissent cependant ni les paroles ni la partition des autres musiciens du groupe) – Brandl, 2009.

^{xvi} Définissant le « métier » comme un « modèle d'activité économique relativement continue et spécifique, qui fournit aux travailleurs des moyens d'existence et définit leur statut social », P.W. Kingston & J.R. Cole, « Economic and social aspects of the literary situation », *Public Opinion Quarterly*, Vol. 47, n°3, 1983, p. 361-385.

- « professionnalisation » au sens de « **vivre son art** ». Cette définition renvoie au fait de « faire exister une pratique musicale *avec toutes ses spécificités* ». Elle renvoie à une professionnalisation « artistique » et consiste à instaurer des manières de penser, de jouer, d'exercer, etc., *spécifiques* (et par définition nouvelles) à une musique. Donc de construire progressivement les conditions d'une activités musicale qui a ses règles, ses normes, sa culture, ses spécificités donc en terme de pédagogie, de culture technique, d'environnement matériel, etc. On pense évidemment ici aux musiques « amplifiées » : culture de l'électro-amplification, réflexion sur la pédagogie, comme le Collectif RPM, sur la notion de « groupe de musique » (le « groupe constitué », par différence avec le « groupe initié », et le « groupe ad hoc »), sur l'espace matériel comme le local de répétition, etc. Ici s'exerce une relative dépendance à des formes annexes ou connexes de survie économique (comme le fait d'enseigner), ou à des formes de mécénat (privé ou public).

Or, historiquement, la première étape – celle qui consiste à « vivre son art » – permet la deuxième « vivre de son art ».

Les pôles constitutifs du champ de l'encadrement : la "triangulation"

